

CHEVALIER

histoire de la famille CHEVALIER Maine et Loire

Auteur : Odile HALBERT <http://www.odile-halbert.com> site sur l'histoire et les modes de vie en Haut-Anjou, dans les actes notariés, les chartriers... Fichier créé 1982 Mis à jour 11.01.2019 *Travaux personnels, tous droits de reproduction réservés*
[histoire du Haut-Anjou](#) | [histoire de Champteussé-sur-Baconne](#) | [histoire de Marigné](#)

Arbre généalogique descendant interactif

Histoire.....	2
le patronyme	2
localisation.....	2
les activités professionnelles.....	2
le niveau culturel	3
légende :.....	3
mon ascendance à René Chevalier x1626 Esther Pancelot.....	3
Etude des pistes probables d'ascendance	3
signature de type noble.....	3
baptême retardé de son fils René.....	4
métier de fils de petit noble	4
son épouse a des ascendants à Angers.....	5
des familles Chevalier ont prétendu noblesse	5
le prêtre Rousseau témoin au mariage.....	6
descendance de René Chevalier x1626 Esther Pancelot.....	6
Renée Chevalier x1659 Louis Buscher.....	8
André Chevalier x1659 Suzanne Triffouel.....	8
René Chevalier x1685 Henriette Bouet.....	10
Renée Chevalier x1714 Pierre Girardière	12
Pierre-Jean Girardière x1744 Marie Ciret	12
Pierre-Jean Girardière x1774 Perrine Morel	12
Pierre-Jean Girardière x Jeanne Petit.....	12
Pierre-Jean Girardière x1831 Aimée Denis	12
Aimée Girardière x1854 François Allard.....	12
Louis Allard x1882 Françoise Moreau	12
Madeleine Allard x1907 Edouard Halbert.....	13
probablement proches parents.....	13
Jean Chevalier notaire de la cour de Marigné 1590-1613	16
avocats d'Angers	16
Chevalier de Durtal et Angers.....	16
analyse des Chevalier de Craon :	17
N. Chevalier père de Pierre et Nicolas.....	17
Pierre Chevalier x /1602 Judith Marcillé.....	18
René Chevalier x 1630 Catherine Frescher	19
François Chevalier x Jeanne Ragaru	19
Nicolas Chevalier x /1607 Renée Marcillé.....	22
Pierre Chevalier x Marguerite de Mondamer.....	22
René Chevalier x/1623 Renée Chasseboeuf.....	22
Jean Chevalier x /1600 Perrine Ory.....	23

Jean Chevalier x /1627 Renée Leroy.....	23
N. Chevallier père de Claude (f) et Claude (g).....	23
Claude Chevallier x/1609 Bertrand Boucault	23
Claude Chevallier x/1612 Marie Le Seure.....	24
divers.....	25
André Chevalier, huissier à cheval à Angers.....	25
Chevalier de Soeurdres :	27
Jacques Chevalier, tanneur à Cherré en 1588	29
Chevalier de Ménil	29
Non rattachés à ce jour.....	30
Philippe Chevalier x avant 1601 Françoise Tessard	32
Mathurin Chevalier x Perrine Garnier	32
Philippe Chevalier x Françoise Guillet	33
Françoise Chevalier x Jacques Gousdé.....	33
Renée Chevalier x François Trouillault	34
non rattachés pour le moment :	34
Base de données des Archives Nationales	36

Histoire

le patronyme

localisation



les activités professionnelles

Le premier connu est René Chevalier valet de garde robe de monsieur frère du roi, sans que je puisse comprendre à quoi correspondant cet office (voir ci-dessous)

le niveau culturel

Tous les hommes signent.

Pour les femmes, il est plus difficile de savoir à partir de quand car le curé de Cherré ne faisait alors pas signer.

légende :

- « texte entre crochets » : ma retranscription exacte de l'acte original
- **grand mère dudit Pierre Pancelot** : en rose un passage du texte original apportant une indication filiative
- **[tante maternelle]** : en italique bleu foncé, le commentaire filiatif - ne pas confondre avec le texte original

mon ascendance à René Chevalier x1626 Esther Pancelot

Le tout en Maine-et-Loire avant 1900, puis Nantes

13-René Chevalier *Valet de chambre de monsieur frère du roi* x 1626 Esther Pancelot

12-André Chevalier x Champigné 18 février 1659 Suzanne Triffouel

11-René Chevalier x 1683 Henriette Bouet

10-Renée Chevalier x Marans 27 novembre 1714 Pierre Girardièrre

9-Pierre-Jean Girardièrre x La Pouèze 13 juillet 1744 Marie Ciret

8-Pierre-Jean Girardièrre x Segré StSauveur 22 novembre 1774 Perrine Morel

7-Pierre-Jean Girardièrre x Jeanne Petit

6-Pierre Girardièrre x La Pouèze 18 janvier 1831 Aimée Denis

5-Aimée Girardièrre x La Pouèze 16 mai 1854 François Allard

4-Louis Allard x Montjean-sur-Loire (49) 28 septembre 1882 Françoise Moreau

3-Madeleine Allard x Nantes (44) 23 septembre 1907 Edouard Halbert

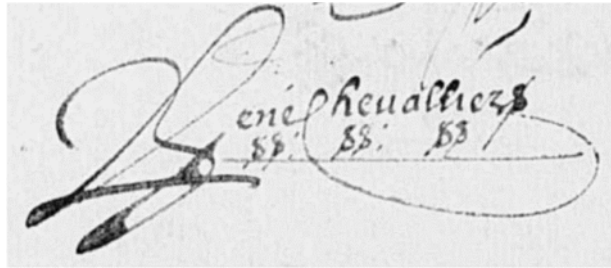
2-mes parents

1-moi

Etude des pistes probables d'ascendance

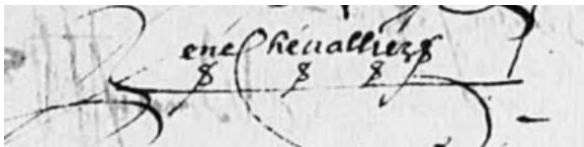
ATTENTION, ce qui suit est une analyse des éléments connus et des pistes probables de filiation, compte-tenu de ces éléments assez troublants par certains côtés.

signature de type noble



Le mariage de René Chevalier à Cherré le 12 octobre 1626 est non filiatif, mais il signé (ci-dessus). Cette signature est troublante, car les nobles signaient alors avec leur prénom est sans floriture, contrairement aux bourgeois qui signaient avec l'initiale du prénom et une floriture, souvent très fleurie, à la fin. Il existe quelques exceptions à cette pratique, en particulier parce que certains bourgeois se sont mis à tenter d'imiter les nobles.

Dans tous les cas, cette signature ne ressemble à aucune des familles notables des paroisses alentour de Cherré.



René Chevalier parrain à Cherré le 21 janvier 1631 de Jacques Defail fils de Jacques et Jeanne Bellanger marraine Renée Rayer.

baptême retardé de son fils René

L'église faisait obligation du baptême dans les 3 jours après la naissance, au delà le baptême était refusé ce qui était une lourde condamnation de l'enfant aux enfers. Mais cette règle sévère était parfois levée pour des familles nobles en particulier lorsque le père était en service au loin.

Voici le baptême de mon ancêtre André : « Le 1^{er} août 1637 ont été données les cérémonies du baptesme à André laquel fut né le 12 juin dernier et baptisé le lendemain à la maison, fils de René chevalier valet de garde robe de monsieur frère unique du roy et d'Ester Pancelot parrain noble homme André Guyet S^r de Boismorin et marraine Mathurine Provost »

Le baptême à la maison était immédiatement à la naissance en cas de danger de mort, mais jamais le lendemain dans ce cas de danger. D'ailleurs, si le lendemain l'enfant était tant soit peu en vie, on l'emmenait à l'église pour les cérémonies complémentaires du baptême. Donc, selon mon immense pratique des retranscriptions de baptêmes dans cette région du Haut-Anjou, je dirais que le curé, de très bonne composition, a admis une entorse, probablement parce que le père était au loin, et comme on le faisait pour les nobles, et le père revenu le baptême est célébré le 1^{er} août 1637.

métier de fils de petit noble

L'office de « valet de garde-robe de monsieur » était destiné aux petits nobles, et à des bourgeois aguerris aux pratiques parisiennes de ce type d'office, surtout ayant la possibilité de l'acheter 2 400 livres à cette époque.

Je doute que des marchands tanneurs locaux aient été en mesure de passer cette barrière, même s'il est possible que des bourgeois aient obtenu cet office. Je les vois mal déboursier 2 400 livres¹ et faire la demande à Paris.

¹ Archives Nationales, Registre des Insinuations de Paris (Y//163-Y//167) Reg. in-f°, 510 feuillets, Papier, Vol. 79, dates des insinuations : 18 septembre 1623-29 janvier 1626 (Y//164) - Notice extraite de la base de recherche en ligne en juillet 2014 : « fol. 70 V° Gervais de La Chartre, bourgeois de Paris, et Nicole Le Creux,

J'en conclus que cet office a été acheté par une famille du Haut-Anjou aguerrie à l'achat d'offices et plus aisée qu'un simple notaire local ou qu'un marchand tanneur.

son épouse a des ascendants à Angers

et des liens nombreux à Angers, donc, pourquoi pas aussi son époux ? et le mariage aurait été arrangé à Angers par des proches parents. Voir mon étude DELESTANG.

des familles Chevalier ont prétendu noblesse

Selon l'abbé Angot², « une famille Chevalier d'employés de la gabelle, à Craon, se titra des terres de Romfort en Laigné, et de Chantelou en Gastines. Louis Chevalier de Chantelou, fils aîné de Pierre, paroissien de Gastines, présente le 18 août 1666 ses lettres de noblesse aux enquêteurs de la Généralité, déclarant qu'il entend maintenir sa qualité d'écuyer, et que son père a changé son nom de Chevalier en celui de Chantelou en conséquence de son contrat de mariage avec Marguerite de Mondamer »

Selon Denais³ une famille noble Chevalier de la Rouaudière. Et je trouve dans les registres :

Etienne CHEVALIER x Renée GORREAU

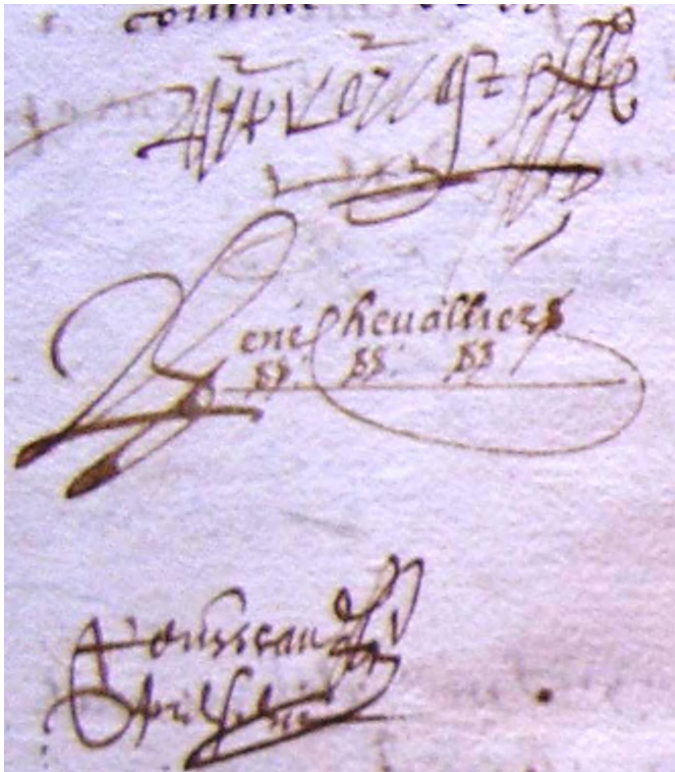
1-Jacques CHEVALIER °Angers St Michel du Tertre 24 septembre 1580 « a été baptisé Jacques fils de honorable homme Me Estienne Chevalier sieur de la Rouauldière et de damoiselle Renée GORREAU son espouse et ont été parrains nobles hommes messire Jacques Gorreau docteur ès droits et avocat du roy en son parlement de Bretagne sieur de Sousigné, et Mathieu Aulbin conseiller du roy et son garde des sceaux en sa chancerye à Angers sieur de Morelles et a été marraine damoiselle Jehanne de Charnières femme de noble homme Guillaume Guittet conseiller du roy et juge présidial audit Angers »



sa femme, demeurant à Paris rue des "Prouvelles", paroisse Saint-Eustache : donation à Guillaume de La Chartre, valet de garde robe de Monsieur, frère du Roi, leur fils du quart d'une maison à Paris rue de la Comtesse d'Artois, pointe Saint-Eustache à l'enseigne du Grand Paon et **d'une somme de 2400 livres qu'ils ont versée pour acquérir l'état et office de valet de Garderobe de Monsieur dont ledit Gervais de La Chartre est pourvu.** - Notice n° 4687 »

² Dictionnaire historique de la Mayenne, 1800, tome 1 page 653

³ Armorial de la noblesse d'Anjou

le prêtre Rousseau témoin au mariage

Le 25 mai 1626 Provost signé son 1er baptême comme curé de Cherré. Il marie René Chevalier, mais un autre prêtre, qui n'est pas de la paroisse, y assiste, un certain Rousseau, et si je parviens à identifier d'où il vient j'aurais une piste.

descendance de René Chevalier x1626 Esther Pancelot

Le mariage est non filiatif.

René Chevalier est S^r de la Haute Morinière, comme l'atteste l'acte notarié du 20.11.1632 qui suivra.

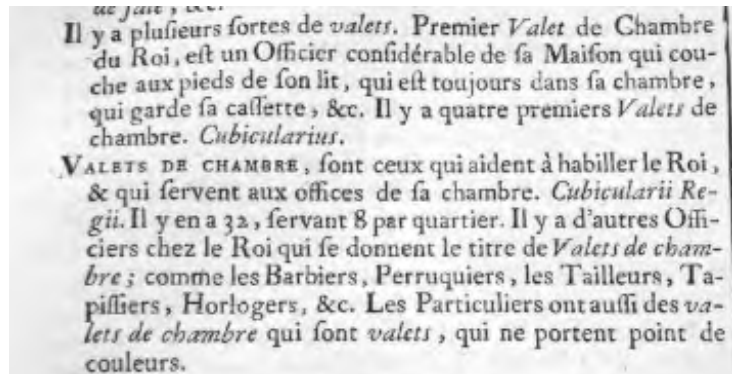


La Morinière, au centre en bas (Carte dite de Cassini)

La Morinière est située dans la paroisse de Cherré, près de Châteauneuf-sur-Sarthe dont elle relevait : en est S^r Jean Chauvin en 1540 qui le relevait de la Ragotière et de Marthou (C105 f°268), René Chevalier en 1632 (AD49 acte notarié ci-dessous), André Chevalier 1666, Laurent Gilbert 1674 (Célestin Port)

La maison manable, à escalier extérieur à 2 étages, aujourd'hui arrasés à un étage, fut probablement construite par Jean Chauvin. On ignore quand et comment elle passa à René Chevalier qui apparaît à Cherré avec le mariage en 1626 avec Esther Pancelot.

Le terme valet a été autrefois un titre honorable. Les fils des empereurs étoient appelés varlets ou valets, et le valet au jeu de cartes, signifie le fils du roi & de la reine. Dans la suite du roi et des princes, les gentilhommes ont occupés des offices de valets : valets échantons, valets de chambre. On dit que le laquais ne déroge point à sa noblesse, au lieu que le valet-de-chambre y déroge, quoique la qualité & l'office de celui-ci soient au-dessus de l'autre (Encyclopédie Diderot). La meilleure définition est donnée par le dictionnaire de Trévoux, ci-contre, et René Chevalier allait donc 3 mois par an à la cour servir Monsieur frère du roi.



Dictionnaire de Trévoux

René Chevalier est « **valet de garderobe de Monsieur frère du roi** » sur le B de sa fille Renée en 1630, et « valet de chambre de monsieur frère du roi » sur l'acte notarié signé à Angers, qui suivra.

GARDE-ROBE⁴ se dit aussi De tous le habits & de toutes les autres hardes d'une garde-robe. C'est un homme qui a une garde-robe très-riche. En mourant il a donné sa garde-robe à son valet de chambre. On appelle chez le Roi, Grand-Maître de la Garde-robe, Un grand Officier qui a soin de tout ce qui regarde les habits & le linge du Roi, & qui a sous lui divers Officiers. Maître de la garde-robe. Officier de la garde-robe. Valet de garde-robe.

René Chevalier le 20.11.1632

« Le 20 novembre 1632⁵ René Chevalier S^r de la Haute Morinière **varlet de chambre de Monsieur frère du roi**, et Louys Pancelot son beau-frère M^d D^t en la paroisse de Cherré, ont reçu comptant en notre présence de honneste homme Philippe Chapillais M^d D^t à Brain sur Allonne tant pour lui que pour les héritiers de †Mathurin Dupin 22 L faisant partie de la somme de 220 L que ledit †Dupin leur devait pour 2 années de la fermes des lieux du Petit Ambillou paroisse de Saint Barthélémy » ([voir cet acte qui est propriété des Archives départementales du Maine et Loire](#))

Ester hérita donc en partie de **la closerie des Petits Ambilloux**, à St Barthélémy. Le couple la revendit en janvier 1642, selon l'accord passé en 1655 D^{vt} Garnier N^{re} Angers (cf famille Pancelot)

Le couple a au moins 5 enfants, dont 4 au moins atteignent le mariage

René CHEVALIER sieur de la Haute Morinière †1637/9.1651 (fait en vain Cherré) x Cherré 12 octobre 1626 Esther PANCELOT †/9.1651

1-René CHEVALIER °Cherré 27 août 1627 « baptisé René Chevalier fils de René Chevalier et Ester

⁴ Dictionnaire de L'Académie française, 4th Edition (1762)

⁵ AD49-5E6 devant Louys Couëffe notaire royal à Angers

- Pancelot parrain Daniel Tandron marraine Barbe Provost »
- 2-Françoise CHEVALIER Mariage en présence de Louis Pancelot oncle de Françoise Chevalier et de Jacques Cohon D^t à Angers x Cherré 5.9.1651 Pierre **LECOMTE** °Brissarthe Fils de †Jean et de †Marguerite Edin
- 3-Renée CHEVALIER °Cherré 6 octobre 1630 « baptisée Renée fille de René Chevalier **varlet de garderobe de monsieur frère du roy** et de Ester Pancelot parrain noble et discret François Guyet prieur de Notre Dame du Genetay et curé de Cherré, marraine honneste femme Renée Defays veuve de Pierre Rousseau » x Cherré 7.1.1659 Louis **BUSCHER** Dont postérité
- 4-Jacquine CHEVALIER °Cherré 8 octobre 1633 Filleule de Jacques Pancelot et de Renée Godebille x Cherré 8.10.1663 Louis **RACIN** °La Jaille-Yvon Fils de †Louis et de Catherine Gallais
- 5-André CHEVALIER °Cherré 12 juin 1637 b le 1^{er} aout 1637 « Le 1^{er} août 1637 ont esté données les cérémonies du baptesme à André lequel fut né le 12 juin dernier et baptisé le lendemain à la maison, fils de René chevalier **valet de garde robbe de monsieur frère unique du roy** et d'Ester Pancelot parrain noble homme André Guyet S^r de Boismorin et marraine Mathurine Provost » Vit à Chateauneuf-sur-Sarthe en 1659 x Champigné 18.2.1659 Suzanne TRIFFOUEL Dont postérité suivra

Renée Chevalier x1659 Louis Buscher

Renée CHEVALIER Fille de René CHEVALIER et de Esther PANCELOT x Cherré 7.1.1659 Louis **BUSCHER** °Champigné 9.2.1632 Fils de †Claude et de Jeanne Levesque

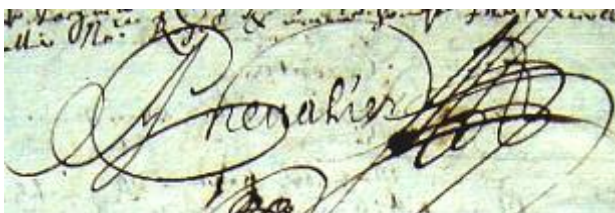
1-Claude BUCHER °ca 1661 †Champigné 9.8.1706 x1 Gené 22.11.1689 Perrine MELOIS x2 Champigné 29.7.1695 Andrée HAMON Dont postérité BUSCHER

2-Françoise BUCHER °ca 1671 x Champigné 16.10.1696 François **RAFFRAY** Dont postérité BUSCHER

André Chevalier x1659 Suzanne Triffouel

« Champigné le 18 février 1659 ont été épousés honorable h. **André fils de th.h. René Chevalier et de h. femme Ester Pancelot de Seronnes de Châteauneuf**, et honorable fille Suzanne Trifouel fille de †honorable h. Mathurin Trifouel et de th. femme Adrienne Buscher, en présence de Me Ancelme Buscher N^{re} royal et honorable h. René Lemotheux et h.h. Urbain et Julien les Trifouel, et honorable h. Louis Pancelot oncle dudit Chevalier et de Me Pierre Leconte N^{re} royal »

André Chevalier est notaire royal et son fonds est déposé aux AD49. Il demeure au Petit Princé en 1675 selon ses actes. Le Princé est un ancien fief relevant de la Bouguerie, avec maison noble, dont est sieur n. h. Georges d'Orange 1543, François d'Orange chevalier, 1539, Foulques Sibille 1628, Guy de Lesrat 1760 (C. Port)



André Chevalier N^{re} royal parrain à Champigné le 23.4.1668 (signature ci-contre). A Querré le 4.2.1686 présence d'André CHEVALIER S^r de la Morinière.

Voici en 1671 l'enquête de moralité pour son office de notaire royal. Les témoins n'étaient pas choisis par André Chevalier, mais par le procureur du roi, et ils ne devaient être ni parents ni alliés. Je me demande bien comment les 3 témoins cités ci-dessus pouvaient connaître les bonnes vies et moeurs religieuses et autres d'André Chevalier, puisqu'ils vivent tous 3 à Angers alors qu'André Chevalier vit

à Champigné ! « Le 18 juillet 1671⁶ : Audition des tesmoings faicte à Angers par nous Louis Boylesve conseiller du roy nostre sire lieutenant général en la sénéchaussée et siège présidial d'Anjou à Angers pour la partie et requête du procureur royal touchant la religion catholique apostolique et romaine mœurs et conversation de Me André Chevallier en l'exercice d'une office de notaire royal héréditaire et garde-nottes en la paroisse de Champigné, despendant de ce ressort par luy exercé et dont il est pourvu par lettres de la majesté du 9 mai dernier à laquelle audition avons en présence de Pierre Dolbeau commis de noste greffier vacqué comme s'ensuit :

Du 18 juillet 1671 **Me René Toche prêtre soubz chancre en l'église St Maurille demeurant en cette ville dicte paroisse, âgé de 40 ans** ou environ, premier tesmoing à nous produit par ledit procureur du roy duquel serment pris et enquis a dict connoistre ledit Chevallier dont il n'est parent ni allié, qu'il a parfaite connaissance qu'il est de la religion catholique apostolique et romaine dont il luy toujours vu faire profession pour l'avoir fréquenté à l'église et assisté au divin service qu'il célébrait en icelle, qu'il est de toute bonne vie et conversation et est ce qu'il a dit, lecture à lui faite de sa déposition et dict qu'elle contient vérité et y a persisté.

Me François Garciau demeurant en cette ville paroisse de St Michel du Tertre, âgé de 30 ans environ, segond tesmoing à nous produit par ledit procureur du roy, duquel serment pris a dit connoistre ledit Chevallier duquel il n'est parent ni allié et enquis a dit que iceluy Chevallier est de la religion catholique apostolique et romaine qu'il n'a veu ni entendu qu'il ait jamais fait aucun acte digne de répréhension au contraire qu'il est de toute bonne vie mœurs et conversation qu'il y a longtemps qu'il a exercé une office de notaire royal dont il s'est fort bien acquitté et en estre fort capable et est ce qu'il a dit lecture à lui faite de sa déposition a dit qu'elle contient vérité et y a persisté.

Me Pierre Lemée, praticien, âgé de 58 ans, demeurant en cette ville, paroisse de St Michel, duquel serment pris a dit connoistre ledit Chevallier duquel il n'est parent ni allié, enquis dépose qu'il est de la religion catholique apostolique et romaine, de toute bonne vie mœurs et conversation fort affectionné au service du roy, qu'il a connaissance qu'il y a quelques années qu'il receu une office de notaire royal dont il s'est toujours fort bien acquitté et est capable d'exercer et est ce qu'il a dit, lecture à lui faicte de sa déposition a dit qu'elle contient vérité

Par devant nous Louis Boylesve conseiller du roy nostre sire lieutenant général en la sénéchaussée et siège présidial d'Angers a comparu en sa personne Me André Chevallier, lequel en présence du procureur du roy en ce siège a présenté ses lettres de don a luy fait par sa majesté d'une office de notaire royal gardenottes héréditaire en la paroisse de Champigné et par luy cy-devant exercée, lesdites lettres en date du 9 may dernier signées sur le replis par le roy Laborye et Pellet en double queue du grand scel de cire jaune enregistrees au contrôle des offices de France et encore au greffe de chancellerye de France les 5 et 6 may aussy dernier, extrait de lettres d'obmission des notaires que le roy a choisy et nommez pour exercer et faire les fonctions ès villes et lieux y déclarez en exécution de l'édit du mois d'avril 1664 et arrest du conseil donné en conséquence, le 11 décembre 1666 auquel ledit Chevallier est réservé en ladite paroisse de Champigné, requérant ledit Chevallier estre receu audit office, sur quoy veu lesdites lettres quittance de marc d'or l'enqueste ce jourd'huy par nous faicte d'office touchant la religion catholique apostolique et romaine dudit Chevallier les extraits portant réserve dudit Chevallier audit office en ladite paroisse de Champigné avons du consentement du procureur du roy receu et reconnu ledit Chevallier audit office de notaire royal pour par luy dor en avant (dorénavant) en jouir et user (user) aux fonctions droits fruits et revenus profits et esmollements et appartenances telles et semblables qu'en jouissent les autres notaires réservez et pourvus en pareilles offices, le tout suivant et au désir desdites lettres sans prendre de luy autre sermand (serment) que celui qu'il a cy-devant presté, - fait et donné à Angers par devant nous lieutenant général le 18 juillet 1671 et ont été rendues sesdites lettres audit Chevallier. »

⁶ AD49-1B71 - Office de notaire royal : enquête de moralité, André Chevallier, 1671

« Le 12 novembre 1672⁷, furent présents établis et deument soubz mis Me Thomas du Hardaz chevalier seigneur de Fresnay, Saint Loup et Houssemaine, demeurant en sa maison seigneurial de Fresnay paroisse d'Auvers le Hamon d'une part, et Me André Chevalier notaire royal demeurant à Champigné tant en son privé nom comme mary de Suzanne Triffoueil, que faisant le fait valable pour Adrienne Triffoueil sa belle-sœur ... lesquels pendant au compte de ce qui est dû par ledit S^r du Fresnay audit Chevalier esdits noms ont trouvé la somme de 564 livres tournois départie en 2 obligations qu'il avait consenty aux dites Triffoueil la première passée par Lecourt notaire royal audit Angers le 26 septembre 1653, la seconde par Marchays notaire royal demeurant audit Champigné le 20 avril 1660 (ou 1663) »

Les patronymes CHEVALLIER et PANCELOT sont très présents à Cherré.

André CHEVALIER S^r de la Morinière (Cherré, 49) °Cherré 12 juin 1637 b le 1^{er} aout 1637 Fils de René CHEVALIER et de Esther PANCELOT x Champigné 18.2.1659 Suzanne TRIFFOUEL †/1689 Fille de Mathurin et de †Adrienne Buscher

1-Adrienne CHEVALIER °Champigné 29.1.1660 Filleule de Me Pierre Leconte et de h. fille Adrienne Trifoueil x Champigné 26.11.1689 François **BRUNEAU** °Meslay Fils de †Jacques et de Anne Rayon

2-René CHEVALIER S^r de la Morinière °Champigné 25.5.1661 Filleul de h.h. Urbain Treffoueil (s) et **de h. femme Renée Chevalier** x Angers Saint Michel du Tertre 9 juillet 1685 Henriette BOUET Dont postérité suivra

3-Marie-Madeleine CHEVALIER °Champigné 22.7.1662 Filleule de Anselme Buscher et de **Jacquine Chevalier**

4-André CHEVALIER °Champigné 12.7.1664 †idem 21.6.1668 Filleul de Julien Triffoueil (s) et de Renée Buscher. Sépulture filiative

5-Pierre CHEVALIER °Champigné 18.5.1667 †idem 22.6.1667 Filleul de Pierre Lemotheux curé de Querré et de h. femme Marguerite Boueste (s) [**épouse d'Anselme Buscher**] Inhumé « un petit enfant d'André Chevalier et Suzanne Trifoueil »

6-Suzanne CHEVALIER °Champigné 1^{er} août 1668 Filleule de Louis Buscher (s) M^d tissier et de Renée Tremblé. Elle vit à Angers StMaurille en 1694 x Champigné 7.9.1694 Yves **COLOMBEAU** Fils de Yves et de Pétronille Bocage

René Chevalier x1685 Henriette Bouet



René Chevalier à Angers le 30.6.1694
(AD49-5^E1/474)

La signature de René Chevalier est tassée dans le C, dans l'acte notarié qui suit.

René Chevalier est **notaire** à La Pouëze, à la suite de son beau-père. Il vit à Brionneau en 1712, qui était à son beau-père. Il a un frère de André Chevalier cité en 1692

Mariage à Angers Saint-Michel-du-Tertre « Le 9 juillet 1685 honorable homme René Chevalier fils de Me André Chevalier notaire royal demeurant à Champigné et de deffunte honneste femme Susanne

⁷ AD49-5^E5 devant François Crosnier notaire royal à Angers

Trifoil, et honneste fille Henriete Bouet fille de deffunt Me Robert Bouet et de deffunte honneste femme Perrine Moreau demeurant à présent en cette paroisse, ont reçu de nous curé la bénédiction nuptiale, et contracté mariage en nostre présence après la publication d'un ban dans cette église et en celle dudit Champigné et de la Poueze sans opposition et en conséquence de la dispense des 2 autres bans accordée par monsieur Lanier et Placé soubsecrétaire, ont esté présents les sieur Chevalier père, honnestes personnes Jacques et Estienne Touchaleaume marchands tanneurs demeurant en cette ville, Me François Chousteau praticien cousins dudit époux, honorable homme Jean Bouet Me chirurgien oncle de ladite épouse, Serené Lepage son beau-frère, Jacquine Bouet veufve Jacques Blouin soeur de ladite épouse et plusieurs autres, ladite épouse et sa soeur ont dit ne scavoir signer »

Henriette va lui donner 10 enfants, mais il semble que seulement 2 d'entre eux aient atteint le mariage, et je n'ai pour le moment qu'une branche descendante.

« Le 30 juin 1694⁸ Robert Bouet marchand demeurant au bourg de La Pouëze et son beau-frère René Chevalier **S^r de la Morinière** D^t au bourg de la Pouëze, sont héritiers de Nicolle Bouet leur sœur. Mais, la closerie de la **Petite Fretais à Brain-sur-Longuenée** ne peut se partager, d'ou des litiges avec les enfants de Jacques Belouin et Jacquine Bouet et Serene Lepage veuf de Nicolle Bouet. Robert Bouet cède à René Chevalier sa part dans la closerie de la Fretais pour 200 livres »

- René CHEVALIER** S^r de la Morinière °Champigné 25.5.1661 †La Pouëze 6.9.1712 Fils de André CHEVALIER et de Suzanne TRIFFOUEL x Angers Saint Michel du Tertre 9 juillet 1685 Henriette BOUET †/lui Soeur de Robert [voir famille BOUET](#)
- a-Henriette CHEVALIER °La Pouëze 10.7.1686 †idem 20.8.1708 Filleule de Jacquine Bouet. Nièce de Robert Bouet
- b-Suzanne CHEVALIER °La Pouëze 17.7.1687 filleule de h.h. Jean Bouet et **d'Adrienne Chevalier [tante paternelle]**
- c-Renée CHEVALIER °La Pouëze 27.9.1688 †idem 19.4.1694 Filleule de n.h. Urbain Lebommier **C^r du roy en l'élection & grenier à sel d'Angers**. Nièce de Suzanne Chevalier
- d-Marie CHEVALIER °La Pouëze 6.10.1689 †idem 8.12.1692 **nièce de Marie Chevalier**. Filleule de Joseph Rigault
- e-René CHEVALIER °La Pouëze 10.12.1690 Cité en 1712

⁸ AD49-5E1/474 Bodere notaire royal Angers

- f-André CHEVALIER °La Pouëze 15.10.1692 †La Pouëze 29.4.1727 M^d **Beau-frère** de Pierre Girardière & frère de Renée Chevalier. Filleul de **son oncle** André Chevalier & de Jeanne Jamet x Marans 5.2.1715 Mathurine NOYER V^e de Etienne Rouleau
- g-Renée CHEVALIER °La Pouëze 7.6.1696 †La Pouëze 27.8.1755 **Nièce de Suzanne Chevalier**. Cousine germaine de Jean Chiron M^d à La Pouëze cité en 1755 x Marans 27.11.1714 Pierre-Julien **GIRARDIÈRE** °Marans 11.12.1685 †La Pouëze 20.3.1737 Fils de François et Julienne Lemanceau. Dont postérité suivra
- h-Anonyme CHEVALIER fille °† 15.10.1697
- i-Anne CHEVALIER °La Pouëze 24.1.1698 †bas âge filleule de Anne Bellanger épouse de M^e Julien Nicolas **huissier à Angers**
- j-Gabriel CHEVALIER °La Pouëze 15.3.1699

Renée Chevalier x1714 Pierre Girardière

Hote au bourg de **La Pouëze**

- Renée CHEVALIER** °La Pouëze 7.6.1696 †idem 27.8.1755 filles de René CHEVALIER N^e et Henriette BOUET. x Marans 27.11.1714 Pierre-Julien **GIRARDIÈRE** °Marans 11.12.1685 †La Pouëze 20.3.1737 Fils de François et Julienne Lemanceau Beau-frère de René Gardais M^d à Marans dont René et Mathurin. Oncle de Pierre Bouvet de Marans cité en 1737
- a-Renée GIRARDIÈRE °La Pouëze 6.1.1716 †idem 11.8.1786 Tantes de François Guymier **tailleur à Angers** ^{StMaurice} en 1787 & parente de Charles Guymier d'Ingrandes (s) x La Pouëze 6.12.1735 Pierre **PELLETIER** °Louroux-Béconnais M^d Fils de François & Marie Voisine
- b-Marie GIRARDIÈRE °ca 1718 †La Pouëze 4.10.1758 Cousine de Robert Bouet, cousine remuée de germain de Charles & Julien Allard M^{ds} **fermiers** à Brain-sur-Longuenée x1 La Pouëze 6.9.1740 Claude **GEMIN** Fils de Mathurin M^d **de fil** x2 La Pouëze 15.7.1749 Pierre **GUIMIER** dont postérité GIRARDIERE
- c-Pierre-Jean GIRARDIÈRE °ca 1718 x La Pouëze 13.7.1744 Marie CIRET dont postérité GIRARDIERE
- d-Henriette GIRARDIÈRE °La Pouëze 2.6.1722 †idem 24.6.1724 Cousine de Perrine Letourneux V^e de René Fouquet **maçon**. Cousine issue de germain de Robert Bouet **boulangier**.
- e-François GIRARDIÈRE °La Pouëze 20.2.1724 †28.9.1724
- f-François GIRARDIÈRE °La Pouëze 21.3.1725 †idem 2.2.1727
- g-Louis GIRARDIÈRE °La Pouëze 11.3.1727 †idem 17.3.1729
- h-Antoine GIRARDIÈRE °La Pouëze 9.5.1728 †idem 6.6.1732
- i-Mathurin-Charles GIRARDIÈRE °La Pouëze 15.10.1729
- j-Jeanne GIRARDIÈRE °La Pouëze 3.8.1731 †4.10.1731
- k-Antoine GIRARDIÈRE cité en 1740 (s)
- l-Marguerite GIRARDIÈRE °La Pouëze 5.6.1733 Filleule de sa soeur Marie
- m-Joseph-Charles GIRARDIÈRE °La Pouëze 26.12.1734 †30.12.1734 Filleul de n.h. Joseph Commeau Sr de Fontaine de Angers ^{StMichelduTertre} & d'Aimée de la Sorinière
- n-Jean-Baptiste GIRARDIÈRE °La Pouëze 4.5.1736 †13.4.1736
- o-Jacques-René GIRARDIÈRE °La Pouëze 26.8.1737 (fils posthume) Filleul de Jacques Delisle m^d à Trélazé

Pierre-Jean Girardière x1744 Marie Ciret

Pierre-Jean Girardière x1774 Perrine Morel

Pierre-Jean Girardière x Jeanne Petit

Pierre-Jean Girardière x1831 Aimée Denis

Aimée Girardière x1854 François Allard

Louis Allard x1882 Françoise Moreau

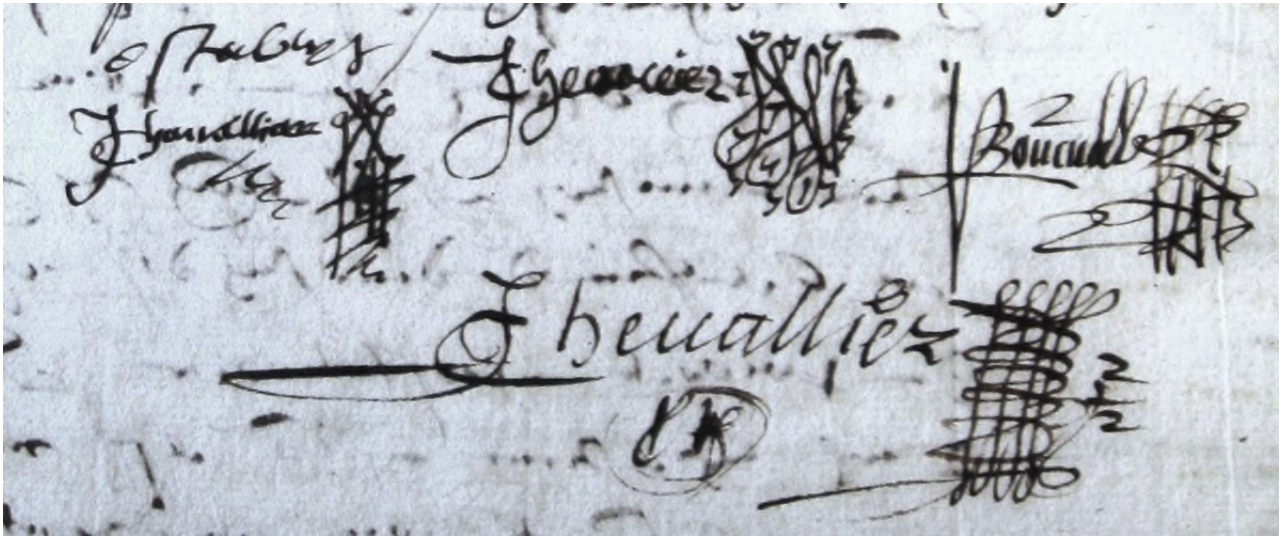
Madeleine Allard x1907 Edouard Halbert**probablement proches parents**

Suzanne CHEVALIER †Cherré 20 février 1634 « inhumé au petit cimetière Suzanne Chevalier »

Ces Chevalier sont voisins, mais je ne peux dire s'ils sont proches parents. Pourtant j'observe le prénom Suzanne dans ces Chevalier, et ce prénom Suzanne est aussi dans les miens, sans que je puisse savoir si dans ces paroisses le prénom était assez fréquent, ou si une unique famille l'aurait transmis.

En 1592, Jacques, François et Suzanne Chevalier, enfants de feu Pierre, cèdent une part à leur frère aîné Jean : « Le 28 septembre 1592⁹ après midy, ont esté présent personnellement establys chacuns de **Jacques Chevalier marchand demeurant à la Jaunays paroisse de Soeurdres, fils et héritier en partie de deffunt honneste homme Pierre Chevalier vivant marchand demeurant audit lieu de la Jaunaye** tant en son nom privé que comme au nom et soy faisant fort et stipulant pour et au nom de honneste personne **François Chevalier son frère et cohéritier marchand tanneur demeurant audit Angers et Suzanne Chevalier soeur germaine** et cohéritière desdits Chevalier procuratrice de honneste homme Estienne Peard son mary, à présent demeurant audit Angers fondée de procuration spéciale à ce, icelle procuration passée soubz la cour royale d'Angers par Lepelletier en date du 27 des présent mois et an dernier passé, soubzmettant chacun d'eulx seul et pour le tout sans division confessent avoir en finissant par **Jehan Chevalier aussi marchand demeurant audit lieu de la Jariaye fils aîné dudit deffunt Chevalier** les lots partages et divisions des héritages et biens meubles demeurés de la succesison dudit deffunt Chevalier et par égales portions tant des choses tenues à foy et hommaige que aultrement et que aultrement n'eust esté fait chacun ont promis et par ces présentes promettent audit Jehan Chevalier leur aîné de luy donner bailler et délaïsser et par ces présentes luy donnent etc - la quarte partie par indivis du moulin à tan sis audit lieu de la Jariaye et ung pressouer pour servir vendange et vin sis en ung appentys audit lieu de la Jariaye laquelle quarte partye dudit moullin à tan et pressouer ledit Jehan Chevalier pourra prendre et enlever desdits lieux incontinent après les choisies et options et en disposer à sa volonté ... cy dessus la somme de 3 escuz sol que lesdits establys ont promis payer et bailler dedans la Toussaint prochainement venant à iceluy Jehan Chevalier à ce présent stipulant et acheptant - et à ce faire tenir ... lesdits establys esdits noms et ne chacun d'eux seul et pour le tout sans division etc renonçant mesme au bénéfice de division discussion et ordre de priorité et postériorité et encores ladite Suzanne Chevalier esdits noms à expressement renoncé au droit velleyen à l'épitre du divi adriani à l'autentique si qua mulier et à tous autres droits introduits en faveur des femmes que luy avons donné à entendre estre tels que sans expresse renonciation à iceux femme ne peut s'obliger ne pour altruy intervenir ne interceder fusse mesme pour son propre mary ... foy jugement condamnation etc fait et passé audit Marigné en la maison de nous notaire en présence de Pierre Boucault marchand demeurant audit Marigné et Jehan Pichard marchand demeurant à Grez sur Maine tesmoins - ladite Suzanne Chevalier et Pichard ont déclaré ne savoir signer »

⁹ AD49-5E36 devant Jehan Chevallier notaire de la cour de Marigné sous Daon



Suzanne Chevalier vend à son frère Jean sa part de succession : « Le 8 janvier 1593 avant midy, en la cour de Marigné endroit par devant nous Jehan Chevallier notaire d'icelle ont esté présent personnellement establys chacuns de Estienne Legiard et **Suzanne Chevalier** sa femme demeurant en la ville d'Angers paroisse de la Trinité et ladite Chevallier de son ditmarry suffisamment auctorisée par devant nous quant à ce, soubzmettant eulx et chacun d'eulx seul et pour le tout sans division etc confessent avoir vendu quité cédé délaissé et transporté et encores par ces présentes vendent etc dès maintenant à toujoursmais perpétuellement par héritage - à **Jehan Chevalier frère de ladite Chevallier marchand tanneur demeurant à la Jariaye** paroisse de Soeurdres à ce présent stipulant et acceptant et qui a achapté pour luy et **pour Jehanne Lecompte sa femme** leurs hoirs etc - scavoir est une grange avecques une fevrye le tout en ung tenant sis et situé audit lieu de la Javreaye joignant d'ung costé et aboutant d'un bout le jardrin de la mestairye de la Jauriaye d'autre costé le chemin tendant de Moyré à Folleville aboutant d'autre bout à l'estang dudit lieu de la Jariaye - Item vendent comme dessus tout tel droit d'estang place de palaine et de rues et yssues qui auxdits vendeurs peut compéter et appartenir compète et appartient par indivis audit lieu de la Jariaye - Item vendent comme dessus une place de pré appelée le pré de Godebille près de Marigné, joignant d'ung costé et abutant d'un bout le pré du sieur de Moyré d'autre costé le pré de la mestairie de Voist et d'autre bout le pré dudit acquéreur - ainsi que lesdites choses vendues se poursuivent et comportent et tout ainsi que auxdits vendeurs sont advenues et escheues par le trespas et succession dudit deffunt Pierre Chevalier père de ladite Chevallier et par le partaige fait avecques ses cohéritiers héritiers dudit deffunt, sans aucune réservation en faire, ès fiefs et seigneuries dont lesdites choses peuvent estre tenues à tels debvoirs cens et charges ... et anciennes qu'elles peuvent debvoir que lesdits vendeurs et acquéreur enquis suivant l'ordonnance royale ont dit ne pouvoir déclarer ne exprimer franchises et quites néantmoins du passé jusques à huy - transportant etc et est faite la présente vendition pour le prix et somme de 66 escuz sol et deux tiers évalués à la somme de 200 livres tournois de laquelle somme ledit acquéreur en a ce jourd'huy en notre présence payé et baillé content auxdits vendeurs la somme de 40 escuz sol évalués à la somme de 120 livres tournois que iceulx vendeurs ont eue prise et receue deluy en tiers et quarts d'escu testons et réalles et douzains le tout à présent ayant cours et de prix et de poids de l'ordonnance royale et revenant à ladite somme de 40 escuz sol, dont iceux vendeurs se sont par devant nous tenus à contents et bien payés et en ont quité et quittent ledit acquéreur ses hoirs etc et le reste montant la somme de 26 escuz sol et deux tiers évalués à la somme de 80 livres tournois ledit acquéreur par devant nous deument soubmis et obligé a promis et par ces présentes promet payer et bailler en acquit de pareille somme pour et au nom et en l'acquit

desdits vendeurs qui ont dit le devoir à François Crurye demeurant à Daon sur Maine comme apert par obligation passée par Gervaise Daumer notaire et en acquiter lesdits vendeurs ce stipulant et acceptant - à laquelle vendition et tout ce que dessus est dit tenir et garantir etc dommages amendes etc obligent lesdits vendeurs eux et chacun d'eulx seul et pour le tout sans division etc renonçant etc et mesmes au bénéfice de division discussion et ordre de priorité et postériorité etc et encores ladite Chevalier a expressement renoncé à l'autorité de son dit mary au droit velleien à l'espitre divi adriani à l'autentique si qua mulier et à tous droits faits et introduits en faveur des femmes que luy avons donné à entendre estre tels que sans expresse renonciation à iceux femme ne peut s'obliger ne pour autrui intervenir ne interceder fust mesme pour son propre mary que facilement elle n'en soit renoncé, foy jugement et condempnation etc - fait et passé audit lieu de la Jariaye maison dudit acquéreur en présence de Guyon Chesneau laboureur demeurant à la mestairie de Marigné paroisse de Daon Jehan Lebreton demeurant audit lieu de la Jariaye et Hanry Delaboyme demeurant en la ville d'Angers comme il a dite tesmoings - lesdits vendeurs et tesmoings sauf ledit Delaboyme ont déclaré ne savoir signer - en vin de marché payé par ledit acquéreur du consentement desdits vendeurs ung escu sol »

Le testament de René Chevalier ordonne une chanterie à perpétuité en l'église de Cherré : 1641 - donc ses enfants en chargeant l'un d'eux, moyennant quoi les autres lui laissent leur part d'un pré. **Hélas, mes Chevalier différent de cette lignée, enfin, je veux dire que je ne suis pas parvenue à les lier aux miens à ce jour.** « Le 24 août 1642¹⁰ avant midy, devant nous François Lethayeux notaire royal soubz la cour de st Laurent des Mortiers résidant à Seudre furent présents en leurs personnes établis et duement soubzmis chacuns de honnestes personnes Mathieu Chevalier demeurant au lieu des Jaunais paroisse de Cherré, Pierre Chevalier marchand demeurant Angers paroisse de la Trinité, Jacques Chevalier et Jean Besron marchand son curateur en cause demeurant audit Cherré d'une part, et René Chevalier marchand demeurant audit lieu des Jaunais audit Cherré d'autre, tous lesdits Chevalier enfants et héritiers de defunts René Chevalier et Susanne Besron lesquels Chevalier et Besron audit nom pour l'accomplissement du testament fait par ledit defunt René Chevalier leur père et de par nous notaire le 22 avril 1641 par lequel testament ledit defunt auroit fondé une chanterie pour estre dite chacun an à perpétuité en l'église dudit Cherré comme appert par ledit testament, lesdits Mathieu, Pierre et Jacques les Chevalier et ledit Besron audit nom ont quité audit René Chevalier présent et acceptant leurs parts et portions d'un lopin de terre labourable sis en une pièce de terre nommée l'ousche sise près la Morinière audit Cherré contenant 4 boisselées ou environ et 2 carreaux de jardin sis au jardin des cloteaux audit Cherré auxdits établis appartenant à eux escheus à cause desdits successions, pour en jouir et disposer à l'avenir par ledit René ses hoirs, à la charge que ledit René Chevalier a promis et demeure tenu et obligé faire dire et célébrer par chacun an à perpétuité en l'église dudit Cherré ladite chanterie fondée par ledit defunt leur père et du tout en acquiter ses dits frères et pour ce faire demeurent lesdites choses cédées spécialement affectées hypothéquées et obligées avec tous et chacuns les autres biens meubles et immeubles dudit René Chevalier présents et futurs, à laquelle cession obligation et tout ce que dessus est dit tenir etc obligent et mesme etc renonçant etc dont etc au lieu de la Fessardière audit Cherré demeure de honneste homme Mathieu Besron en sa présence et de René Mouette sieur de la Raynière demeurant audit Cherré tesmoings, et lesdits établis fors ledit Mathieu Chevalier ont dit ne savoir signer advertis lesdits établis du scel suivant l'édit - et prendra ledit René Chevalier la ferme dudit Jardin qui sera deue par Mathurin Gauvin à la Toussaint prochaine et la moitié des bleds qui a esté recueillie en ladite terre en l'année présente, et fera dire ladite chanterie dans quinze jour et payra les prêtres

¹⁰ Archives privées Leridon

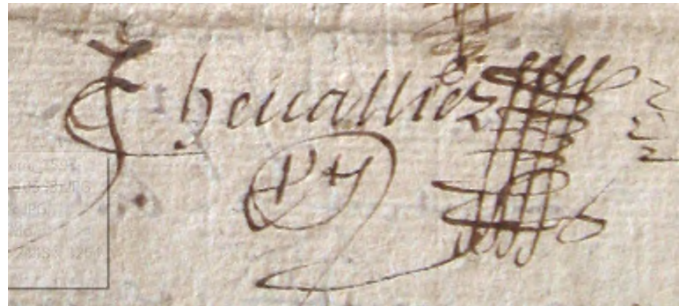
suivant ledit testament - signé en la minute des présentes R. Mouete, M. Besron, et nous notaire sustit Lethaieulx *Il s'agit d'une grosse, donc sans les signatures* »

ATTENTION, ce qui suit n'est pas mon arbre généalogique, mais l'analyse des familles CHEVALIER afin de chercher des liens éventuels avec mon René Chevalier

Jean Chevalier notaire de la cour de Marigné 1590-1613

J'ai fait en vain les registres de Marigné, et je n'ai trouvé aucune trace de lui, même pas en parrain ou témoin d'un mariage d'ailleurs les mariages y sont non signés.

Pourtant compte-tenu que André Chevalier fils de René et Esther Pancelot est ensuite notaire, ce notaire Jean Chevalier aurait pu être une piste !



avocats d'Angers

« René CHEVALLIER¹¹ S^r de la Deniserie, épousa Etiennette des Alluz - Armes : De sable à deux épées d'argent posées en sautoir, la pointe en haut (Mss.998 et 994 ; - Arm. des Maires) Avocat à Angers, et maire d'Angers en 1546 »

« René CHEVALLIER¹² S^r de Laurière, fils de Pierre Chevallier sieur de Laurière, et de Judith Narcillé, avait épousé en 1630 Catherine Frescher. Avocat d'Angers vers 1626 »

Chevalier de Durtal et Angers

« Chevalier¹³ : famille originaire de Durtal, établie à Angers dès le 15^e siècle. Pierre Chevalier, né en 1497, avait épousé en 1534 Geneviève Bohic, nièce du chanoine de la Cathédrale d'Angers. Il devint avocat au présidial. Son fils fut avocat à Angers. - Pierre et Pierre II furent avocats à Durtal au 17^e siècle... »

« René Chevalier¹⁴, contrôleur général des traites d'Anjou, juge des Eaux et Forêts (1540), échevin (1543), et maire d'Angers pendant un mois seulement (1^{er} mai - 26 juin 1546). Enterré aux frais de la ville. Il avait durant son unique mois de mairat cherché à établir des ateliers de charité pour diminuer la mendicité. » Il faut noter qu'il y eut un seul maire de ce nom, donc il y a contradiction avec la mention citée par Gontard Delaunay dans les Avocats d'Angers (cf ci-dessus).

¹¹ selon Gontard Delaunay, *Les Avocats d'Angers*

¹² selon Gontard Delaunay, *Les Avocats d'Angers*

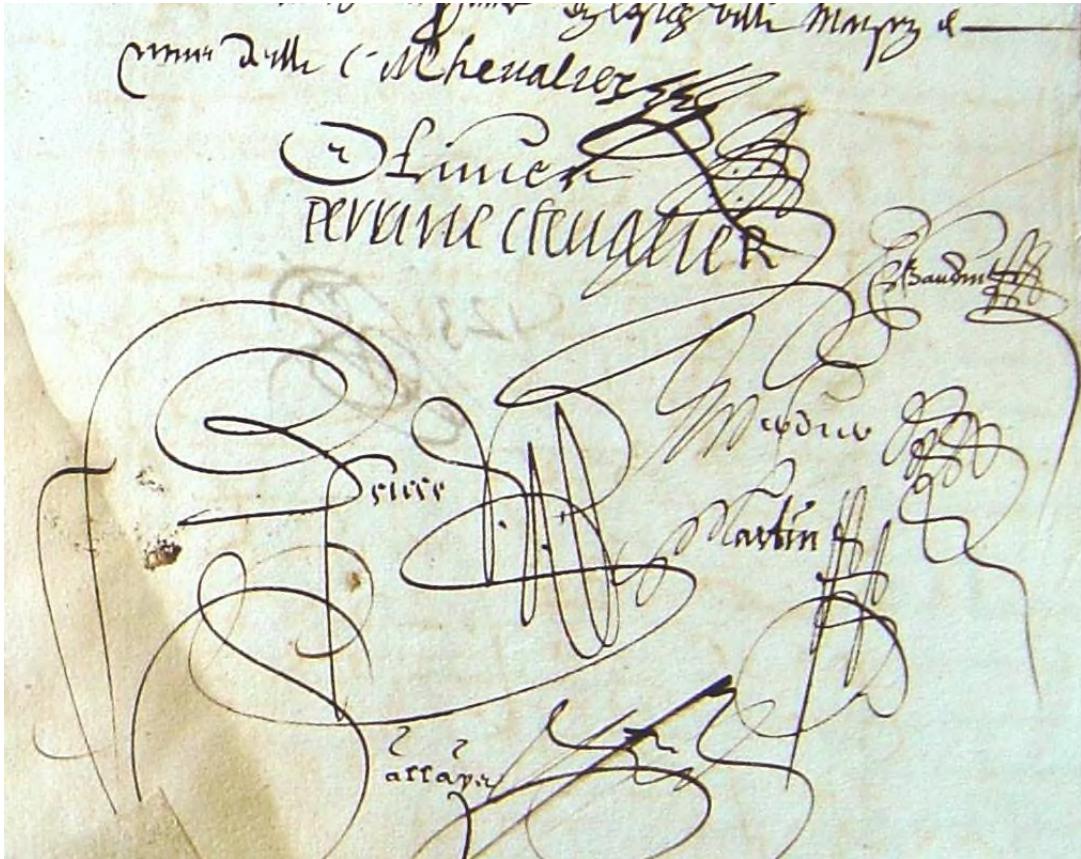
¹³ Célestin Port, *Dictionnaire du Maine et Loire*, nouvelle édition

¹⁴ Célestin Port, *Dictionnaire du Maine et Loire*, nouvelle édition

analyse des Chevalier de Craon :**N. Chevalier père de Pierre et Nicolas**

« Le lundi 28 octobre 1619¹⁵ avant midi, furent présents établis et deument subzmis **Nicolas Chevalier sieur de Malaunay demeurant à Craon tant en son nom que comme procureur de Pierre Chevalier sieur de Rommefort son frère** comme il a fait apparoir par procuration passée par Jehan Cheruau notaire dudit Craon le 25 de ce mois minute de laquelle est demeurée cy attachée en nos mains pour y avoir recourt, et honneste personne Pierre Ollivier sieur de Chauvineau et dame Perrine Chevalier sa femme de luy autorisée demeurant en cette ville paroisse st Pierre, lesquels eulx chacun d'eulx esdit snoms et en chacun d'iceulx seul et pour le tout sans division confessent avoir vendu créé et constitué et par ces présentes vendent créent et constituent par hypothèque universeil promis et promettent esdits noms garantir fournir et faire valoir tant en principal que cours d'arrérages - à Ancelme de Girard escuyer sieur de Ballet demeurant en son château paroisse dudit Ballée absent nous notaire ce stipulant et acceptant et acceptant - la somme de 250 livres de rente hypothécaire annuelle et perpétuelle payable et rendable franchement et quitement par lesdits vendeurs esdits noms leurs hoirs etc audit sieur de Ballée ses hoirs en sa maison audit Angers chacun an à pareil jour et dabte des présentes premier paiement commenczant d'huy en ung an prochainement venant et à continuer - et laquelle somme de 250 livres de rente les vendeurs esdits noms et chacun d'eulx ung pour l'autre ont du jourd'huy et par ces présentes assise et assignée assigent et assient généralement sur tous et chacuns leurs biens meubles immeubles rentes et revenus quelconques présents et futurs avec pouvoir et puissance audit sieur de Baillée ses hoirs d'en faire déclarer assiette et aulx vendeurs esdits noms de l'admortir toutefois et quantes sans que le générale et spéciale hypothèques se puissent faire préjudice ains confirmer et approuver l'ung l'autre - ceste vente création et constitution de rente faite pour et moyennant la somme de 4 000 livres tz payée contant par nous Deille des deniers dudit sieur de Ballée auxdits vendeurs esdits nms qui l'ont en notre eue en pièces d'or et monnaie ayant cours suivant l'édit dont etc quittent etc et pour l'exécution des présentes circonstances et dépendances ledit sieur de Malaunay a prorogé et accepté cour et juridiction en la sénéchaussée et siège présidial d'Anjou audit Angers pour y estre traités et poursuivis comme par devant leur juge naturel et ordinaire renoncé et a esdits noms renoncé à toutes exceptions déclinatoires élu et élisent leur domicile irrévocable maison dudit sieur du Chaumineau pour y estre faits tous exploits et autres actes de justice requis qui vaudront comme si fait et baillés estoient à leurs propres personnes ou domiciles naturels et ordinaires - à laquelle vendition création et constitution de rente et ce que dit est tenir etc dommages obligent lesdits vendeurs eulx et chacun d'eulx esdits noms et en chacun d'iceulx seul et pour le tout sans division de biens et choses à prendre vendre renonçant et par especial au bénéfice de division discussion et ordre etc dont etc fait audit Angers par devant nous notaires royaulx susdits maison de nous Deillé l'ung d'iceulx présents Me Jacques Baudin Pierre Martin et Julien Bodier demeurant audit Angers tesmoins »

¹⁵ AD49-5E121 devant Julien Deille notaire royal Angers



N. CHEVALIER

- 1-Pierre CHEVALIER Sr de Rommefort x /1602 Judith MARCILLÉ Dont postérité suivra
 2-Nicolas CHEVALIER Sr de Malaunay x /1607 Renée MARCILLÉ Dont postérité suivra

Pierre Chevalier x /1602 Judith Marcillé

avocat à Craon jusqu'en 1616, date à laquelle il a pris l'office de M^e des eaux et Forêts de la baronnie de Craon
 J'ai trouvé cet acte aux Archives Départementales du Maine-et-Loire, série 5E121 - Voici sa retranscription
 (voir ci-contre propriété intellectuelle) :

Pierre CHEVALIER Sr de Rommefort Frère de Nicolas sieur de Malaunay x /1602 Judith MARCILLÉ

- a-Pierre CHEVALIER °Craon StClément 25.1.1602 filleul de **Nicollas Chevalier Sr de Malaunay [oncle paternel]** et de Perrine Chevalier
 b-Pierre CHEVALIER °Craon StClément 4.4.1603 filleul de Me Pierre Davy Sr de la Souveterie **controleur au grenier à sel de Craon**, et de Perrine Chevalier
 c-René CHEVALIER °Craon StClément 1.4.1604 filleul de h.h. Me René Rousseau Sieur de la Grandmaison **avocat à Craon [qui a épousé une Renée Chevalier]** et de **Renée Marcillé** (s) x 1630 Catherine FRESCHER Dont postérité suivra
 d-Judith CHEVALIER °Craon StClément 28.7.1606 filleule de Jehan Desalleuz Sr de la Paillardière et de h. fille **Claude Chevallier fille de †Pierre avocat**
 e-Claude (g) CHEVALIER °Craon StClément 7.9.1607 filleul de h. **Claude Chevallier** (s) et de h. femme Perrine Boucault (s)
 f-Bertrand CHEVALIER °Craon StClément 16.1.1609 filleul de Me Bertrand Boucault **avocat à Craon**, et de Renée Guillet

- g-François CHEVALIER °Craon StClément 15.10.1610 filleul de René Lenfant écuyer Sr de la Guenard et de Perrine Chevallier x Jeanne RAGARU Dont postérité suivra
- h-Jehan CHEVALIER °Craon StClément 10.1.1612 filleul de René Chevallier Sr de la Provosté **avocat à Craon**, et de Renée Chevallier épouse de René Rousseau avocat
- i-Jean CHEVALIER °Craon StClément 6.9.1614 filleul de n.h. Pierre Chevallier Sr de la Musse **grenetier au grenier à sel de Craon**, et de Delle Marie Hullin dame du Tertre
- j-Marguerite CHEVALIER °Craon StClément 12.6.1616 filleule de Georges Hullin écuyer Sr de la Chabossière et de Delle Marguerite Le Roy épouse de Pierre Davy écuyer Sr de Boutigné
- k-Nicolas CHEVALIER °Craon StClément 26.10.1617 filleul de René Chevallier fils (s) de h.h. Nicolas Sr de la Mahaunay et de Renée Marcillé, et de h. femme Marie Le Seure (s) femme de Claude Chevallier Sr de la Rougère, **controleur au grenier à sel**

René Chevalier x 1630 Catherine Frescher

« René CHEVALLIER¹⁶ S^r de Laurière, fils de Pierre Chevallier sieur de Laurière, et de Judith Narcillé, avait épousé en 1630 Catherine Frescher. Avocat d'Angers vers 1626 »

René CHEVALIER sieur de Lorière °Craon St Clément 1er avril 1604 †1682 Fils de Pierre CHEVALIER sieur de Romefort et de Judith MARCILLÉ x Angers 14 janvier 1630 Catherine FRESCHER

- 1-Marie CHEVALIER x Gilles GOUIN
- 2-Catherine CHEVALIER x Antoine LAMISSE
- 3-Renée CHEVALIER religieuse

François Chevalier x Jeanne Ragaru

« Le lundi 3 avril 1661¹⁷ avant midy, fut présent estably et duement soubzmis **René Chevalier sieur de Laurière avocat au siège présidial de ceste ville** demeurant paroisse st Maurille au nom et soy faisant fort de noble homme **François Chevalier sieur des Moriers son frère conseiller du roy président au grenier à sel de Craon, et damoiselle Jehanne Ragaru son espouse** lesquels il promet faire ratiffier ces présentes et obliger solidairement à l'effet et entretien d'icelles et en fournir et bailler à l'acheteur cy après nommé ratiffication et obligation vallable dans 15 jours prochainement venant à peine de toutes pertes despens dommages et intérests, lequel audit nom a confessé avoir ce jourd'huy vendu quitte ceddé délaissé et transporté et par ces présentes vend quite cède délaissé et transporte et promet perpétuellement garantir de tous troubles hypothèques évictions et empeschements quelconques - à Jehan Nepveu marchand hoste de l'hostellerye ou est pour enseigne l'image Notre Dame forsbourgs et paroisse St Michel du Tertre de ceste ville à ce présent et acceptant et lequel a achapté et achapte pour luy ses hoirs etc - scavoit est ung clos de vigne contenant 4 quartiers ou environ appellé le clos Mallabrye situé en la paroisse Notre Dame de Seronnes de Chateauneuf joignant d'un costé le chemin tendant de la mestairie de la Grange au carefour de la Fontayne d'autre costé la vigne des enfants et héritiers de deffunt (blanc) Maillard aboutant d'un bout une pièce de terre appellée la F... (grosse tache) dépendant de la mestairie de Bouaiseau et d'autre bout la vigne de l'acquireur et du deffunt Arnoul chacun en son endroit, comme ledit clos de vigne se poursuit et comporte avec ses appartenances et dépendances et qu'il est escheu et advenu à ladite Ragaru à tiltre successif de deffunt Pierre Ragaru son père, lequel clos ledit acquéreur a dit bien cognoistre sans rien en réserver, ou fief et seigneurie dont il est tenu aux cens rentes et debvoirs seigneuriaux anciens et accoustumés qui en sont deubs en fresche ou hors fresche, que les parties par nous adverties de l'ordonnance royalt ont vériffié ne pouvoir à présent exprimer,

¹⁶ selon Gontard Delaunay, Les Avocats d'Angers

¹⁷ AD49è5E6 devant Louis Coueffé notaire royal à Angers

que ledit acquéreur payera à l'advenir et à quelque somme qu'ils puissent monter, quite du passé jusques à ce jour - transportant etc et est faite ladite vendition cession delais et transport pour la somme de 290 livres tz sur quoy l'acquéreur a présentement païé audit sieur de Laurière audit nom 145 livres qu'il a receu en notre présence en monnaye bonne et aiant cours suivant l'édit et s'en tient contant et l'en quite, et au regard des 145 livres restant ledit acquereur aussi soubémis soubz ladite cour par hypothèque générale de tous ses biens et par especial desdites choses vendues promet et s'oblige les payer et bailler audit sieur et damoiselle des Moriers ou en leur absence audit sieur de Laurière pour eux en la maison ... dans 6 mois prochainement venant sans intérests jusques audit terme et iceluy passé en payera l'intérest à raison du denier dix huit suivant l'édit jusques au paiement réel sans que icelle stipulation d'intérests puisse empescher l'exaction dudit principal toutefois et quantes, et en cas qu'il ait esté fait quelques faczons à ladite vigne en la présente année ledit acquéreur les payera à celui qui les a faites et en acquitera ledit vendeur audit nom - ce qui a esté stipulé et accepté par lesdites parties respectivement etc obligent etc ledit vendeur audit nom au garantage luy ses hoirs etc biens et choses etc iceluy acquéreur aussy luy ses hoirs etc biens et choses à prendre etc renonçant etc dont etc fait et passé audit Angers à nostre tablier en présence de Jacques Montigné commis à la recepte des tailles de l'élection de ceste ville, Anthoine Charlot » - Le 6 janvier 1652, par devant nous Pierre Morand notaire à Craon et y demeurant furent présents esetabliz et soubzmis noble François Chevalier sieur des Moniers conseiller du roy président au grenier à sel de Craon et damoiselle Jeanne Ragareu son espouse de luy suffisamment autorisée par devant nous quant à ce demeurants en cette ville de Craon, lesquels après que nous notaire leur avons fait lecture de mot à autre du contrat de vendition fait Me René Chevalier sieur de Laurière leur frère avocat au siège présidial d'Angers y demeurant au nom et soy faisant fort d'eux à Jean Nepveu marchand hoste de l'hostellerie ou est pour enseigne l'image Notre Dame forsbourgs et paroisse saint Michel du Tertre dudit Angers, d'ung clos de vigne contenant 4 quartiers ou environ appelé le Clos Malabry situé en la paroisse Notre Dame de Chasteauneuf pour la somme de 290 livres de principal sur quoy ledit Nepveu auroit lors païé contant 145 livres outre 14 livres 10 sols de vin de marché aussy payés contant et de la quittance consentie par ledit sieur de Laurière audit Nepveu de pareille somme de 145 livres restant desdits 290 livres estant ensuite dudit contrat, le tout receu par Coueffé notaire royal en dabte des 3 avril et 12 novembre derniers, qu'ils ont bien entendu, les ont volontairement ratiffiés confirmés et approuvés voulu et consenty qu'ils sortent leur plein et entier effet comme s'ils avoient esté présents à la confection d'iceulx et promettent n'y contrevenir ains à l'entretien du contrat et garantage dudit clos de vigne vendu ils s'obligent solidairement chacun d'eux seul et pour le tout sans division de personnes ne de biens et ont renoncé au bénéfice de division discussion et ordre de priorité et postériorité comme aussy quittent et deschargent ledit Nepveu desdits deniers et ensemble ledit sieur de Laurière recognoissant qu'il leur a tenu compte et fait ce que nous notaire pour iceux Nepveu et Me René Chevalier absent avons stipulé et accepté dont avons jugé lesdits estaliz de leur consentement, fait et arrêté audit Craon à notre tablier présents Guy Manceau Me tailleur d'habits et Me François Eschallier sergent sieur l'Arturerie demeurant audit Craon tesmoins à ce requis et appelés. »



« Le 31 mai 1683¹⁸ après midy furent présents en leurs personnes et deument establiz **René Chevalier Sr des Meignannes fils de deffunctz noble homme François Chevalier vivant conseiller du roi présidant au grenier à sel de Craon, et de damoiselle Jeanne Ragaru son épouse, demeurant au Bourg-l'Evesque paroisse de Simplé**, majeur de 25 ans ainsi qu'il a dit, estant de présent audit Laval d'une part - et damoiselle Ursule Ledivin fille majeure issue du mariage de deffunctz noble homme Charles Ledivin vivant sieur du Fouillu, receveur du taillon à Château-Gontier et Delle Marie de Mondières, ladite damoiselle Ledivin demeurante audit Laval paroisse de la Sainte Trinité d'autre part - assistée d'honorable Jean Saybouez sieur de la Couldre son beau-frère aussy demeurant audit Laval, à ce présent, d'autre part - lesquelles parties après s'estre submises à nostre juridiction, ont recognu avoir fait traité et convenu ce qui ensuit c'est à savoir que ledit sieur de Meignennes et ladite damoiselle Ledivin ont promis respectivement se prendre par mariage fiancer et espouzer en face de sainte église catholique apostolique et romaine si tost que l'un en sera requis par l'autre soubz les clauses et conditions cy après qui sont qu'ils se marient aveq tous les droitz noms raisons et actions qui leur peuvent competter et appartenir à quelque tiltre que ce soit, desquelz droitz chacun d'eulx s'est réputé et repute ous les meubles et actions mobiliaries pour eux leurs hoirs et ayant cause chacun en son estoc et lignée à tous effectz, - s'acquérera la future communauté des conjointz par de... d'an et jour suivant ceste coustume du Mayne, à laquelle la future espouze et les enfants qui naistront dudit mariage pourront renoncer toutes fois et quantes et ce faisant reprendre tout ce qu'elle aura porté en icelle franc et quite de toutes debtes quoiqu'elle y eust parlé et si fust obligée, dont elle sera acquitée par ledit futur espoux en l'hypothèque des présentes - sera ladite future espouze douairée de douaire coustumier le cas y éscheant, sur tous les biens dudit futur espoux en ce qu'il en aura qui se trouveront subjects, les fruits desquels auront cours du jour du décès dudit futur sans qu'il soit besoing de sommation n'y demande judiciaire quoy que ladite coustume en dispoze autrement, à laquelle les parties ont dérogé et dérogent pour ce regard - ce qui a esté voullu et consenty par les parties qui a l'entretien se sont respectivement obligées à peine de tous dommaiges intéretz et despens dont les avons jugées - fait et passé à nostre tablier audit Laval, en présence de Jean Landevy Sr des Noits et Marguerit Milloué praticiens demeurans audit Laval, tesmoins qui ont signé avec lesdites partyes - Signé : Saibouez, René Chevalier, Ursulle Ledivin, Landevy, M. Le Divin, M. Milloué, Gaultier »

¹⁸ AD53-3E2/135 devant Jean Gaultier notaire royal au comté du Mayne résidant à Laval

François CHEVALIER °Craon StClément 15.10.1610 † avant le 31 mai 1683 (mariage de son fils François) Fils de Pierre CHEVALIER et de Judith MARCILLÉ x Jeanne RAGARU
1-François CHEVALIER x (contrat du 31 mai 1683) Ursule LEDEVIN

Nicolas Chevalier x /1607 Renée Marcillé

Nicolas CHEVALIER Sr de Malaunay frère de Pierre sieur de Romefort x /1607 Renée MARCILLÉ

- 1-Jean CHEVALIER °Craon StClément 18.2.1607 filleul de Me Jan Desalez Sr de la Paillardière et de h. femme Renée Chevalier
- 2-Pierre CHEVALIER °Craon StClément 24.4.1608 filleul de h.h. Me Pierre Chevallier (s) Sr de la Musse et de Barbe Poypail
- 3-Nicolas CHEVALIER °Craon StClément 13.10.1609 filleul de René Rousseau le Jeune (s) et de h. femme Renée Gueniard
- 4-Pierre CHEVALIER °Craon StClément 20.1.1611 filleul de h.h. Claude Chevalier Sr de la Rougerie et de Renée Delaunay femme de Me René Chevalier Sr de la Provosté avocat à Craon

1623.05.30 CHEVALLIER Perrine D^{elle} fille de h.h. Nicolas S^r de Malaunay et de †Renée Marcille, en présence de Pierre Chevallier S^r de Romefort
GUILLOTIN Anne noble homme **C^r du roi élu en l'élection d'Angers**, fils de h.h. François et de D^{elle} Jehanne Rodais **de la paroisse de Saint Pierre d'Angers**

Pierre Chevalier x Marguerite de Mondamer

Conseiller du roi grenetier ancien alternatif au grenier à sel de Craon,

Pierre CHEVALIER **écuyer** Sr de la **Musse** x Marguerite de MONTDAMER †Craon 26.4.1645

- 1-Françoise CHEVALIER « de chantellou » °Craon StClément 13.5.1614 filleule de Jehan Le Febvre écuyer, sénéchal et juge ordinaire civil et criminel de Craon, et Delle Françoise Dubouchet fille de Messire René, chevalier de l'ordre du roi, Sr de la Haye de Tor... x Craon 8 juin 1634 Guy **PIERRE**
- 2-Louise CHEVALIER °Craon StClément 17.5.1615 filleule de René du Pangnon (s) Sr du Teilleul pays de Bretagne, évêché de Rennes (*écrit Raine*) et de Delle Louise de Mondannes (s)
- 3-Jehan CHEVALIER « de Chanteloup » °Craon StClément 17.7.1616 filleul de Jehan Dubuat écuyer Sr de la Soubrardière, et de Chantel, et de dde Marie Hullin (s)
- 4-Louis CHEVALIER « de Chanteloup » °Craon StClément 3.9.1617 filleul de Guy de Valory chevalier gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, et de Delle Charlotte de la Marzellière
- 5-Urban CHEVALIER « de Chantelou » °Craon StClément 15.9.1619 filleul de Urban de Hardouin écuyer Sr de la Gyrouardière et Delle Marguerite Leroy (*épouse Davy*) dame de Boutigné

René Chevalier x/1623 Renée Chasseboeuf

M^e Pintier

René CHEVALIER en 1603 †/1640 x Renée CHASSEBOEUF †/1640

- a-Françoise CHEVALIER x Craon StClément 11.6.1623 Jacques **CHEVALLIER sergent royal** fils de †Michel et de Renée Ballue
- b-Pierre CHEVALIER x Craon StClément 1.10.1623 Jehanne GASTINEAU fille de †André et de Jacqueline Dunoir
- c-René CHEVALIER x Craon StClément 21.11.1623 Anne CHEVALLIER fille de h.h. René **avocat** et de †Anne Vivien

d-Katherine CHEVALIER x Craon StClément 25.11.1627 Julian **POINTEAU** fils de †Julian Poincteau et de Françoise Hunault

1-Jacques CHEVALIER °Craon StClément 9.1.1600 filleul de Jacques Vallée **vicaire** de **Limet** et de Me Robert Trillot **vicaire** de StClément et de sa grand mère (sic)

2-Louis CHEVALIER °Craon StClément 22.6.1602

3-François CHEVALIER °Craon StClément 9.11.1603 filleul de François Croissant (s) et de Renée Guilleu

4-Renée CHEVALIER °Craon StClément 3.2.1605 filleule de Me René Leseurre Sr de la Tibault prêtre et de Marye Rouillet x Craon StClément 31.7.1640 Jean **GUION** fils de Sébastien et de Sébastienne Cochin **paroissien de Chazé Henry**

5-Nicolas CHEVALIER °Craon StClément 2.9.1606 filleul de Nicollas Boucault Sr du Bouriart et de Renée Hallay (s) x Craon StClément 10.7.1632 Sébastienne COURREAU fille de †René et de Leonnette Marion. Mariage en présence de René Chevallier, Pierre Jamet, Pierre Chevallier

6-Jeanne CHEVALIER °Craon StClément 31.8.1610 filleule de Sire André Gastineau (s) et de Janne Haillon

Jean Chevalier x /1600 Perrine Ory

Jehan CHEVALIER x Perrine ORY

a-René CHEVALIER °Craon StClément 30.7.1600 filleul de h.h. Me René Rousseau Sr de la Grandmaison avocat à Craon et François Cohon (s) et de Renée Corbin femme de Jehan Menard

b-Pierre CHEVALIER °Craon StClément 5.4.1603

c-Judith CHEVALIER °Craon StClément 16.1.1607

d-Nicolas CHEVALIER °Craon StClément 16.1.1607

e-Jacques CHEVALLIER °Craon StClément 28.4.1608

f-Perrine CHEVALIER °Craon StClément 30.8.1609 filleule de Me Pierre Chevallier avocat et de Perrine Chevallier

g-Claude (f) CHEVALIER °Craon StClément 7.2.1611 filleule de Me André Chevallier curé d'Amboigné, et de h. femme Claude Chevalier épouse de h.h. Bertrand Boucault avocat à Craon

h-Renée CHEVALIER °Craon StClément 27.9.1613 filleule de René Chevallier fils de Me Pierre, avocat à Craon, Sr de Romeffort, et de Marguerite Chaloxit

i-Perrine CHEVALIER °Craon StClément 28.3.1615 filleule de Pierre Chevalier écuyer Sr de la Musse et de Delle Marie Hullin (s)

j-Claude (g) CHEVALIER °Craon StClément 10.3.1619 filleul de h.h. Bertran Boucault Sr de la Cruardièrre sénéchal du Lion, et de h. femme Marie Le Seure demme de Claude Chevalier Sr de la Rougerie

Jean Chevalier x /1627 Renée Leroy

Jean CHEVALLIER †/11.1627 x Renée LEROY

1-Nicolle CHEVALLIER x Craon StClément 11.11.1627 François **BOUCHER** fils de †Pierre et de Guillemine Marais. Mariage en présence de François Hervé, René Marcille, Daniel Adron

N. Chevallier père de Claude (f) et Claude (g)

Claude Chevallier x/1609 Bertrand Boucault

Bertrand BOUCAULT Sr de la **Cruardièrre** x /1609 Claude CHEVALLIER

- a-Perrine BOUCAULT °Craon StClément 24.5.1609 filleule de Pierre Desaleux Sr de la **Haute-Cusse**, et de Perrine Chevallier [**épouse de René Rousseau**] dame de la **Grand-Maison**
- b-Bertrand BOUCAULT °Craon StClément 28.10.1610 filleul de Nicolas Boucault Sr du **Bourgeau** et de h. femme Perrine Gohin
- c-Claude BOUCAULT °Craon StClément 23.10.1611 filleule de Jehan Boucault Sr de **Jonchère** (s) et de Marye Le Seurre (s) [**tante maternelle car épouse de Claude Chevallier Sr de la Rougerie Cr du roi et controleur au grenier à sel de Craon**]
- d-Perrine BOUCAULT °Craon StClément 2.10.1613 filleule de n.h. Pierre Chevallier **grenetier** et de h. femme Judit Marsillé
- e-René BOUCAULT °Craon StClément 1.9.1614 filleul de Me René Rousseau Sr de la **Grandmaison avocat à Craon**, et de h. femme Janne Le Mercier dame de la **Pasquerie**
- f-Perrine BOUCAULT °Craon StClément 4.12.1615 filleule de h.h. Claude Rousseau Sr de la **Menardière** et de h. femme Perrine Chevallier fille de Mr de la **Malaunay** x Craon StClément 19.9.1633 René de **BRELAY** noble homme, **Cr du roi nôte sire et receveur général des traites et impositions foraines d'Anjou**, fils de n.h. Jehan de Breslay, **avocat au siège présidial d'Angers**, et de †Delle Catherine Gendron,
- g-Claude BOUCAULT °Craon StClément 9.1.1618 filleul de h.h. Claude Chevallier **controleur au grenier à sel de Craon**, et de Renée Guihery
- h-Anne BOUCAULT °Craon StClément 20.4.1619 filleule de h.h. Me René Boucault Sr des **Houdains** et de h. femme Perrine Menard femme de h.h. Pierre Hunault Sr de la **Hée**

Claude Chevallier x/1612 Marie Le Seure

Cr du roi et controleur au grenier à sel de Craon

Claude CHEVALIER Sr de la Rougerie x /1612 Delle Marie LE SEURE

- 1-Perrine CHEVALIER °Craon StClément 26.12.1612 x Craon StClément 31.7.1634 Pierre de **MONDIERE** Sr des Fuseaux fils de n.h. Jean de Mondière et de Delle Renée Le Febvre Sr et dame de la Bordelière **paroissiens de Villiers Charlemagne**. Mariage en présence de René Chevallier Sr de la Paigerye, Bertran Boucault Sr de la Cruardière, Maurice Foucault **dont postérité DE MONDIERE**
- 2-Françoise CHEVALIER °Craon StClément 3.5.1614 filleule de h.h. Nicolas Chevallier (s) Sr de la Maulnay et de Jacqueline Gouin
- 3-René CHEVALIER °Craon StClément 6.10.1615 filleul de Me René Rousseau **avocat à Craon**, et de Marguerite Cynoir
- 4-Judith CHEVALIER °Craon StClément 20.10.1616 filleule de Nicollas Olivier (s) fils de Pierre Sr de Chacune ? Dt à Angers et de Judith Marcillé (s) femme de Me Pierre Chevallier Sr de Romefort
- 5-Claude (g) CHEVALIER °Craon StClément 12.1.1618 filleul de h.h. Me Bertran Boucault Sr de la Cruardière avocat à Craon, et de h. femme Guyonne Chenais femme de René Cevillé
- 6-Marguerite CHEVALIER °Craon StClément 25.2.1619 filleule de Pierre Chevallier écuyer Sr de la Musse **grenetier au grenier à sel de Craon**, et de Delle Marguerite Le Roy épouse de Pierre David écuyer Sr de Boutigné
- 7-Claude (f) CHEVALIER °Craon StClément 4.2.1620 filleule de h.h. François Besnard Sr de (blanc) et de h. fille Perrine Chevallier

René CHEVALIER avocat à Craon S^r de la Provosté x Marguerite LANIER

- 1-Marguerite CHEVALIER x Craon 27 janvier 1643 Pierre CORDION **paroissien de St Maurille d'Angers** « Marguerite Chevallier fille de M^e René avocat à Craon S^r de la Provosté, et de Marguerite Lanier, en présence de n.h. René Gallard Cr du roi au siège de la provosté royale d'Angers, n.h. Jean Bouesseau S^r du Pré receveur des traites d'Anjou au bureau de Rochefort, n.h. Louise Valteau avocat au siège présidial d'Angers et M^e Jacques Duverne huissier au Châtelet de Paris, M^e Guy Lanier religieux à Notre Dame de l'abbaye de la Roë, M^e Jean Lanier

Sr de la Freulonière, Mathurin Paulinard Sr de la Malvalière receveur des traites au tablier de Craon, René Chevallier M^d, M^e Nycolas Poypail Sr du Verger AN2003-page 54 »

divers

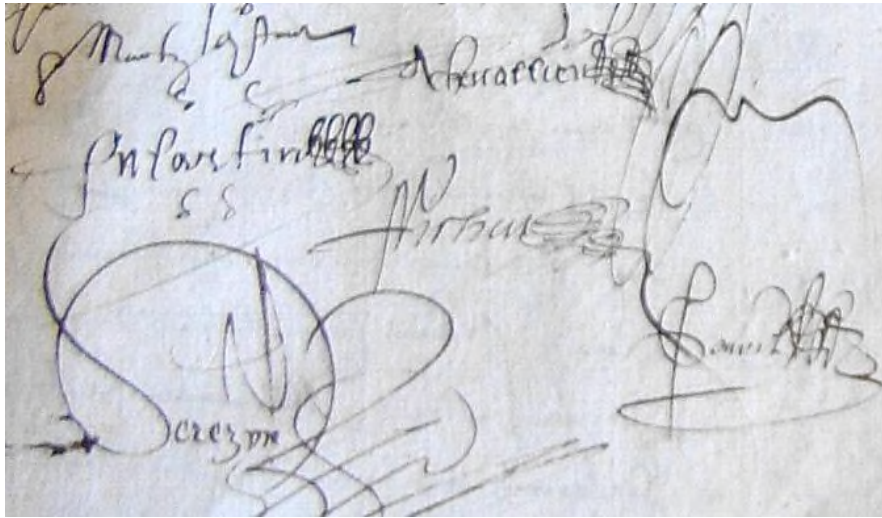
- x1628.02.08 CHEVALLIER Renée fille de h.h. René et de Renée Delaunay
PEULINARD Mathurin fils de Jehan et de Mathurine Giredoulx/Biredoulx
- 1623.06.11 CHEVALLIER Jacques **sergent royal** fils de †Michel et de Renée Ballue
CHEVALLIER Françoise fille de René et de Renée Chassebeuf
- 1624.09.03 CHEVALLIER Jehanne fille de †Pierre et de †Guillemine Gousset
LEROY François fils de †André et de †Jehanne Moreau
- 1623.11.21 CHEVALLIER Anne fille de h.h. René **avocat** et de †Anne Vivien
CHEVALLIER René fils de M^e René et de Marie Chassebeuf
- 1564.01.26 CHEVALLIER Jehan fils de Pierre et de Catherine Desalleuz,
p106 filleul de René Chevallier et de Helaine Harangot
- 1595.01.13 CHEVALLIER Etiennette fille de Bertran et de Renée Lemesle
filleule de Barnabé Pelletier et de Mathurine Cadotz et de Etienbette Briand (*acte effacé*)
- 1596.12.11 CHEVALLIER Jullian fils de Michel « Gaulterye » et Jullianne Brout
- 1597.03.22 CHEVALLIER Renée fille de Jehan et de (blanc)
- 1600.06.25 CHEVALLIER Pierre fils de Jehan et de Jacqueline Haye
- 1602.11.27 CHEVALIER (écrit en agrégé) Anne fille de René **avocat à Craon** et de Anne Linian
- 1604.07.08 CHEVALIER (écrit en abrégé) René fils de M^e René Sr de la **Provosté** et de Anne Vinian
Perrine CHEVALLIER fille de Jehan et de Renée Leroy °Craon ^{StClément} 1.9.1604 filleule de Pierre Leroy
chapelain de céans et de Jamette Couanne
- 1606.02.02 CHEVALLIER Claude fils de René et de Anne Vinien ?
filleul de h. Claude Rousseau Sr de la **Menardièrre** et de Judith Marcillé dame de **Romefort**
- 1606.04.08 CHEVALLIER Nicolle fille de Jehan et de Renée Leroy
p120
- 1607.02.05 CHEVALLIER Renée fille de M^e René et de Renée Delaunay
- 1609.05.14 CHEVALLIER François fils de Jean et de Renée Le Roy,
p161 filleul de François Renoul, et de h. femme Judit Marcillé dame de **Romefort**
- 1609.05.24 CHEVALLIER René fils de h.h. M^e René, **avocat à Craon**, et Renée Delaunay, filleul de h.h. M^e Macé
p161v Chereau **receveur du grenier à sel de Craon**, et de h. femme Perrine Menart dame de la **Hée**
- 1611.03.20 CHEVALLERYE Jehan fils de M^e Philippe et de Ollive Mocquereau,
p184(2) filleul de Jehan Lefebvre écuyer **grenetier au grenier à sel de Craon**, et de Jehanne Lebrun
- 1613.02.05 CHEVALLERYE René fils de M^e Philippe (s) et de Ollive Mocquereau,
p204 filleul de M^e René Chauvin (s) et de Renée Marant
- 1613.02.18 CHEVALLIER Guillemine fille de Jehan et de Renée Leroy,
p205 filleule de Jehan Duval et de Françoise Pichon
- 1616.03.09 CHEVALLIER Renée fille de Thomas et de Jehanne Cheruau
p243 filleule de Macé Cheruau fils de h.h. Macé et de h. femme Renée Cohon, et de Perrine Ferré
- 1617.08.03 CHEVALLERYE Anne file de Philippe (s) et de Ollive Mocquereau
p260v filleule de Jehan Drouard Sr du **Chesne** et de Perrine Lemanceau femme de François Allard
- 1619.04.05 CHEVALLIER Jacques fils de Philippes et de Ollive Mocquereau
filleul de Jacques Mocquereau (s) et de Jacqueline Malherbe femme de Pierre Rabory
- 1620.01.31 CHEVALLIER Renée fille de Jehan et de Ysabeau Chevallier
filleule de h.h. Bertran Boucault S^r de la **Cruardièrre** et de h. femme Renée Chevallier

André Chevalier, huissier à cheval à Angers

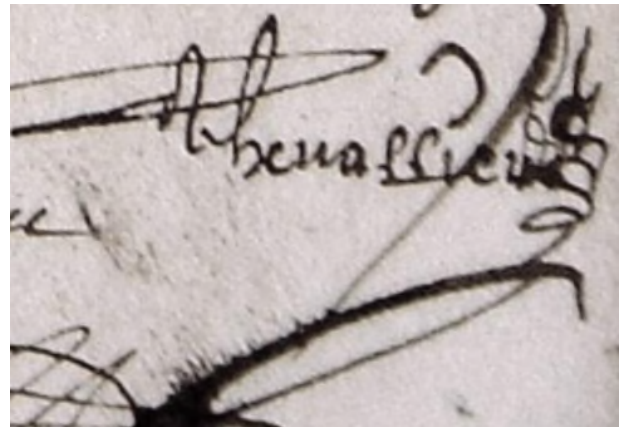
« Le jeudi 22 décembre 1607¹⁹ après midy fut présent et personnellement estably **Me André Chevalier huissier à cheval au Chastelet de Paris demurant en ceste ville paroisse st Pierre -**

¹⁹ AD49-5E8 devant René Serezin notaire royal à Angers

au nom et comme procureur soy faisant fort de honneste femme Radegonde Tallandeu sa mère, veufve en dernières nopces de défunt Jehan Paulmier tant en son nom que comme mère et tutrice des enfants dudit défunt et d'elle, à laquelle il a promis faire ratiffier ces présentes et en fournir et bailler aux cy après nommés ou l'un des deux lettres de ratiffication bonne et vallable dedans 15 jours prochainement venant à peine etc ces présentes néanmoins etc - a recogneu et confessé avoir ce jourd'huy céddé délaissé et transporté et par ces présentes cède quite et délaisse et transporte à Mathurin Rouillard batelier et François Martin cordeur demeurant au village de la Daguenière paroisse de St Jehan des Mauvrets à ce présents stipulants et acceptants la somme de 102 livres par une part restant à payer de la somme de 90 escuz en quoi défunt Guillaume Huguet vivant demeurant à la Daguenière estoit obligé vers ledit Paulmier par obligation passée par Trembler notaire soubz la cour du comté de Brissac le 25 mai 1588 et la somme de 90 livres par autre en quoi ledit défunt Huguet et Olivier Oger estoient solidairement obligés vers ladite Tallandeu par obligation passée soubz la cour royale de Beaufort par devant Lecomte notaire le 5 février 1596, et par défaut du paiement desquelles sa mère ladite Tallandeu auroit fait appeler Pierre Durou demeurant audit lieu de la Daguenière en demande d'instruction laquelle reconnaissance auroit poursuivi ledit Durou en déguerpissement d'une maison par ledit Durou acquise dudit Huguet et de défunt Guillaume Martin par contrat passé soubz la cour du palais d'Angers par Ernoul notaire le 20 mai 1597 - et en laquelle poursuite seroit intervenu jugement au présidial d'Angers le 7 avril 1601 en vertu duquel icelle Tallandeu poursuit ledit Durou en déguerpissement desdites choses - pour par lesdits Rouillard et Martin s'en faire payer desdites sommes de 102 livres par une part et 90 livres par aultre, intérêts et despens, et en faire à leurs despens périls et fortunes telle poursuite qu'ils verront bon estre à l'encontre des veufves et héritiers ou bien tenants desdits défunts Huguet et Oger, tout ainsi que ladite Tallandeu eust fait ou peu faire auparavant ces présentes mesmes de continuer l'instance contre ledit Durou audit déguerpissement si bon leur semble - et pour cest effet ledit Chevalier audit nom les a mis et subrogés met et subroge en tels et chacuns les droits noms raisons et actions qui compétoient à ladite Tallandeu esdits noms par le moyen desdites obligations et joint de cognoissance et interruption sans aucun garantage éviction ne restitution de prix cy après et pour tout garantage ledit Chevalier à présentement baillé auxdits Rouillard et Martin les grosses desdites deux obligations, copies du contrat dudit Durou, extrait du jugement et cognoissance et interruption et adjournement à luy faite en demande de déguerpissement le 23 février dernier que lesdits Rouillard et Martin ont prinses et acceptées pour tout garantage - ledit Chevalier esdits noms a assuré lesdites sommes de 102 livres par une part et 90 livres par autre estre justement venu de reste du contenu esdites obligations - la présente cession faite pour et moyennant la somme de 100 livres payée et baillée manuellement contant par lesdits Rouillard et Martin audit Chevalier audit nom qui icelle somme a eue prinse et receue en présence et à veue de nous en espèces de 16 sols de présent ayant cours suivant l'édit et ordonnance du roy, dont il s'est tenu comptant etc et en quite lesdits Rouillard et Martin lesquels ont déclaré avoir ce jourd'huy emprunté ladite somme de honneste homme Me Pierre Martin demeurant à St Saturnin sur Loir, - à laquelle cession et tout ce que dessus tenir etc obligent lesdites parties etc renonçant etc - fait et passé à notre tableur en présence de Me Fleury Richeu et Hierosme Genoil praticiens à Angers - ledit Rouillard a dit ne savoir signer »



« Le 8 juin 1640²⁰ ont été présents Me André Chevalier huissier à cheval au chatelet de Paris demeurant en ceste ville paroisse st Pierre et Suzanne Saumereau émancipée usant et jouissant de ses droits et néanmoins procédans avec l'autorité de Me Charles Guérin commis au greffe civil de ceste ville son oncle et curateur aux causes à ce présent demeurant en ceste ville paroisse st Maurille, lesquels ont déclaré qu'il répudiaient comme encores ils ont répudié et répudient par ces présentes la succession de deffunt Pierre Tallandeau leur oncle au profit de Me Philippes Tallandeau leur cousin et de ses cohéritiers héritiers de deffunt André Tallandeau leur père et ce que ledit Me Philippe Tallandeau à ce présent a stipulé et accepté, dont les avons jugés, fait audit Angers à notre tablier présents Me Jehan Sanceau et René Denion tesmoins »



André Chevalier, huissier à cheval au châtelet de Paris, n'a eu que 4 filles, Angers 1654 : « Le 9 décembre 1654²¹ lots et partages des biens demeurés du décès de honorables personnes Me André Chevalier et de Marie Dufour sa femme que Me Simplé Lyon sieur des Caves mari de honorable femme **Jeanne Chevalier fille aînée et héritière desdits Chevalier et Dufour baille et fournist à chacunes de honorables filles André, Marguerite et Marye les Chevalières enfants et héritières desdits deffunts** pour estre obtés et choisis suivant la coutume d'Anjou - Premier lot : Est et demeure une maison située en la ville d'Angers paroisse st Pierre comme elle se poursuit et comporte sans aucune réservation ... » *Je n'ai pas pris la suite car pas d'héritiers Chevalier*

Chevalier de Soeudres :

« Le 14 décembre 1557²² Jehan Deuvereux licencié es loix à présent fermier de la terre et seigneurie de Daon, vend à Pierre Chevalier M^d tanneur D^t en la paroisse de Soeudres, la tonte et coupe d'une

²⁰ AD49-5E6 devant Louis Coueffe notaire royal Angers

²¹ AD49-5E1 Chedran notaire royal à Angers

²² AD49 5E2 devant Marc Toublanc notaire royal Angers

pièce de bois taillis nommée « le bois de l'achapt » qui dépend du lieu et métairie de la Grande Jaille à Daon, réservé la coupe des haies et fossés de ladite pièce qui demeure audit bailleur, ensemble les épines de ladite pièce de bois taillis que ledit bailleur réserve pour faire les clôtures, lequel bois taillis ledit Chevalier sera tenu faire tondre couper et tirer dedans la mi-mai prochainement venant et de la coupe dudit bois sera tenu en user comme un bon père de famille sans en rien endommager les souches ni couper aucun lez et est faite la vendition dudit bois pour 118 L que ledit Chevalier est tenu payer dedans le jour et fête de Pâques fleuries prochainement venant en cette ville d'Angers, et en outre bailler à Jehan Viau demeurant à Brionsubert un écu pistolle dedans le jour et fête de Noël prochain venant pour son vin de marché »

Pierre Chevalier marchand tanneur à Soeudres a héritié d'un septième par indivis d'un frère, et on pourrait penser que de frère avait donc 7 frères et soeurs ses héritiers.

« Le 12 août 1584²³ en la cour du roy notre sire à Angers endroit par devant nous (Lepelletier notaire) personnellement estably Pierre Chevallier demeurant au lieu de la Jariaye paroisse de Seurdres soubzmettant etc confesse etc comme héritier de feu Me Jehan Chevallier son frère avoir eu et receu de honneste homme Pierre Saicher marchand demeurant en ceste ville d'Angers la somme de 8 escuz ung tiers d'escu faisant 25 livres pour l'arréraige d'une années escheue en ce mois d'aooust de 100 escuz que René Noguette devoit audit deffunt Chevallier de son vivant et que ledit Saicher a acquise dudit Noguette auparavant »

« Le 1er juillet 1586²⁴ avant midy, en la cour du roy notre sire par devant nous personnellement estably et Pierre Chevalier marchand tanneur demeurant en la paroisse de Seurdres près Daon sur Maine tant en son nom que pour et au nom et soi faisant fort de Renée Legauffre sa femme à laquelle il promet et demeure tenu faire ratiffier et avoyr agréable le contenu en ces présentes et en fournir et bailler à l'acquéreur cy après nommé lettres de ratiffication et obligation vallables o les renonciations aux droits à ce requises dedans le jour et feste de Noel prochainement venant à peine de tous despens dommages et intérests ces présenes néanmoins soubzmettant ledit estably esdits noms et en chacun d'iceulx seul et pour le tout sans division, confesse avoyr vendu quité ceddé délaissé et transporté et encores vend quite cèdde délaisse et transporte dès maintenant perpétuellement par héritage à Estienne Defay marchand demeurant en la paroisse de Saint Martin dudit Angers à ce présent stipulant et acceptant qui a achapté et achapté tant pour luy que pour Renée Barillaye sa femme absente leurs hoys la septiesme partye par indivis dont il est fondé d'une maison jardin et vigne en ung tenant près st Laurent ??? paroisse saint Jehan Baptiste dudit Angers le tout joignant d'ung costé à la terre de Me Gastien Ledivin d'autre costé aux vignes dépendant des prébendes dudit (illisible) abouté d'ung bout à la terre dudit Cathelinaye ung fossé entre deux et d'autre bout la rue dudit Laurent toutes lesdites choses sises ou fief dudit st Martin à 10 sols 6 deniers de cens rente ou debvoir et 21 sols dont ledit Ledivin doibt 7 deniers moitié pour raison de sa terre payable à la st Jehan pour toutes charges et debvoirs, plus vend comme dessus la septiesme partie d'ung quartier de vigne et demy sis au cloux de la Borebandière paroisse de st Léonard dudit Angers joignant d'ung costé aux vignes de la soubzaulmonnerie de St Avertin dudit Angers d'autre costé aux vignes de la chapelle st Louys desservie en l'église st Avertin aboutant d'ung bout aux vignes dudit Ledivin et d'autre bout à une petite ruelle tendant dudit saint Léonard à St Augustin et tout ainsi que lesdites choses vendues avecques leurs appartenances et dépendances rues et yssues se poursuivent et comportent et comme ladite septiesme partie desdites choses est escheue succédée et advenue audit vendeur par le décès de deffunt Me Jehan Chevalier son frère et comme iceluy deffunt en jouissoit de son vivant sans aulcune chose en excepter retenir ne réserver de ce que dessus, ledit quartier de vigne

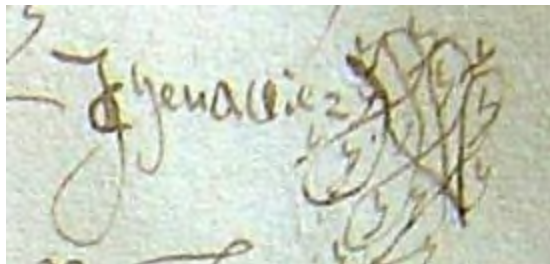
²³ AD49-5E36 Lepelletier notaire royal Angers

²⁴ AD49-5E6 devant Nicolas Bertrand notaire royal Angers

sis ou fief et seigneurie de ladite abbaye St Aubin aux cens rentes et debvoirs anciens et accoustumés (une ligne abimée illisible) franche et quite du passé jusques à ce jour - transportant et est faite la présente vendition delays cession et transport pour le prix somme et nombre de 33 escuz ung tiers de laquelle somme ledit achapteur a païé audit vendeur esdits noms la somme de 20 escuz sol quelle somme il a eue prinse et receue en présence et à veue de nous en 80 quarts d'escu dont ils s'est tenu et tient à contant et en a quité et quite ledit achapteur, et le reste montant 13 escuz ung tiers iceluy acquéreur aussi deument estably et soubzmis soubz ladite cour a promis et promet les paier et bailler audit vendeur dedans le jour et feste de Noel prochaine à peine de tous despens, fournissant par ledit vendeur de lettre de ratiffication - à laquelle vendition et tout ce que dessus est dit tenir faire et accomplir garder etc obligent respectivement mesmes ledit vendeur (sic, mais j'aurais écrit « acheteur ») esdits noms et en chacun d'iceulx seul et pour le tout sans division et à prendre vendre etc renonçant par especial ledit vendeur au bénéfice de division discussion et d'ordre foy jugement condamnation etc - fait et passé audit Angers maison de nous notaire en présence de Jacques Caraye praticien et René Mantere marchand audit Angers paroisse saint Pierre tesmoins lesquels vendeur et acquéreur ont dit ne savoir signer »

Jacques Chevalier, tanneur à Cherré en 1588

Ce Jacques Chevalier, tanneur à Cherré en 1588, est probablement l'auteur, ou tout au moins un proche parent des Chevalier qui suivent, aussi je le rappelle à cet endroit, dans l'espoir de pouvoir un jour trouver mieux.



signature de Jacques Chevalier tanneur à Cherré en 1588, in vente ci-dessous. Cette signature est idendique à celle du Jean Chevalier fils aîné de Pierre et frère de Jacques, François et Suzanne dans l'acte de 1592 ci-dessus

Le 28 septembre 1588 D^{vt} Jean Poulain Nre Angers, Jacques Chevalier M^d tanneur à Cherré vend à Hector Garreau Me cordonnier à Angers la Trinité, 26 peaux de vache habillées de saint (saindoux) à tanner, dont il y en a 22 que ledit Garreau a ci-devant marquées à sa marque que ledit Chevalier sera tenu et a promis livrer audit Garreau au lieu et bourg de Juvardeil dedans le jour et feste de St Jean prochaine et les 4 autres peaux à la St André prochaine, lesdites peaux loyales et marchandes, habillées et prestées de saint de tanneur et est faite la présente vendition pour la somme de 53 écus un tiers dont ledit Chevalier a reçu ce jour 5 écus et le solde à la saint André. (AD49-5^E2/190)

Ce même Jacques Chevalier est présent à Angers le 10 juillet 1593 à la transaction passée devant Jean Chuppé notaire à Angers, entre Jean Pasqueraie prêtre et François Boueste son fermier à Cherré. Il a manifestement accompagné François Boueste à Angers, et il a la même signature que ci-avant. (AD498-5^E7),

Chevalier de Ménil

Qui font les Chevalier de Chantepie

Jean CHEVALIER x Marie CHALUMEAU

1-François CHEVALIER °Ménil 7 octobre 1600 « baptisé François fils de Jehan Chevalier et de Marye Chalumeau sa femme et furent parrains Mathurin Chevalier et Daniel Lebreton marraine Marye Bernier »

2-René CHEVALIER °Ménil 16 mars 1602 †1675 « baptisé René fils de Jehan Chevalier et de Marie Chalumeau parrains André Chalumeau Pierre Chalumeau et marrains Jacqueline Chalumeau » x Anne MONTAUFRAY Dont postérité suivra

René CHEVALIER °Ménil 16 mars 1602 †1675 x Anne MONTAUFRAY

1-Françoise CHEVALIER °1637 x 18 janvier 1663 Jean **GOURDON** de Château-Gontier

2-Mathurin CHEVALIER

3-Jean CHEVALIER °Ménil 1640 x Renée DULIOUX

4-Marguerite CHEVALIER °1643 x Le Coudray 23 novembre 1677 Mathurin **PRESSELIN** sieur de la Torillière, veuf de Renée Hyver

5-René CHEVALIER °Ménil 2 janviers 1646 x 22 octobre 1680 Françoise MARION fille de Gilles et Françoise Jolly

3-Françoise CHEVALIER °Ménil 20 1604 « baptisée Françaises fille de Jean Chevalier et de Marie Chalumeau et fut parrain René Chalumeau et marraine Françoise Boysramé »

4-Jeanne CHEVALIER °Ménil 30 avril 1606 « baptisée Jeanne fille de Jehan Chevalier et Marie Chalumeau et fut parrain Estienne Bordais et marraine Guillemine Chevalier »

Simon CHEVALIER x Julienne

1-Jeanne CHEVALIER °Ménil 15 juin 1599 « baptisé Jehanne fills de Simon Chevalier et de Julienne sa femme, à esté parrain Jen Nail marraine anne Nail Mathurine Chaillot

Non rattachés à ce jour

Jacques CHEVALIER x Bernarde PERRAULT

1-Claude CHEVALIER °Champigné 18 décembre 1601 « fut baptisée sur les saints fons de baptesme de l'église parochiale de Champigné Claude fille de Jacques Chevalier et de Bernarde Perrault son espouze et a esté le parrain Jacques Prezelin et la marraine Claude femme de Mathurin Girault » x Champigné 7 novembre 1617 Jehan GARNIER (mariage non filiatif)

11-Claude GARNIER °Champigné 3 septembre 1622 « pour parrain Anthoine Garnier pour marraine Bernarde Poytevin qui ont dit ne savoir signer »

Pierre CHEVALIER † avant 1581 x Luce SOUVESTRE † Juvardeil 25 décembre 1581 « décéda honneste femme Luce Souvestre veufve de défunt honneste personne Pierre Chevalier vivant sieur de la Friandière son corps gist au sépulcre dudit Chevalier son mary au grand cimetièr »

Jean CHEVALIER x Jeanne

1-Jean CHEVALIER °Juvardeil 21 juillet 1571 « fut baptisé Jehan filz de Jehan Chevalier et Jenne sa femme parrains Jehan Basourdy sieur de Lorière et Jehan fils dudit Lorière marraine (blanc) »

Antoine CHEVALIER x Françoise

1-Renée CHEVALIER °Juvardeil 7 août 1572 « fut baptisée Renée fille de Anthoyne Chevalier et Françoise sa femme parrain Charles Blesin marraines Renée Bouin et Claude fille de Simon Moreau »

Jacques CHEVALIER x Sébastienne

1-Pierre CHEVALIER °Juardeil 29 mars 1574 « fut baptisé Pierre filz de Jacques Chevallier et de Bastienne sa femme parrains Mathurin Noguette et Pierre Foussier marraine Macée Chevalier »

René CHEVALIER † avant le 27 janvier 1582 x Anne

1-Jeanne CHEVALIER °Juardeil 27 janvier 1582 « fut baptisée Jenne fille de défunt René Chevalier et Anne sa femme parrain Mathurin Joubert marraines Jenne Rousseau et Guillemine Mellet »

Michel CHEVALIER *Attention, femmes non citées ou différents prénoms*

1-Jean CHEVALIER °Juardeil 24 janvier 1589 « fut baptisé Jan fis de Michel Chevalier parrains Toubyes Chevalier et Mathurin Vicent marraine Marguerite Pantauze »

2-Michelle CHEVALIER °Juardeil 21 juillet 1595 « Michelle fille de Michel Chevallier et Jehanne sa femme fut baptisée par Messire Mathurin Coquereau prêtre et la tinrent sur les fons Pierre fils de Jacques Chevallier et Renée fille de (blanc) Gautier et Michelle fille de défunt Pierre Amis »

3-Mathurin CHEVALIER °Juardeil 3 août 1597 « Mathurin fils de Michel Chevallier et Marie sa femme fut baptisé par Me Mathurin Coquereau prêtre et le tinrent sur les fons Sébastien Cheneau et Mathurin fils de Mathurin Bertes marraine Perrine fille de (blanc) Brossier sieur de la Cadière »

4-Pierre CHEVALIER °Juardeil 25 mars 1599 « Pierre fils de Michel chevallier et de Jehanne sa femme fut baptisé par messire Mathurin Coquereau prêtre et le tinrent sur les fons Pierre Raimfray et Mathurin Erques marraine Renée fille de Renée Barré »

Thobie CHEVALIER x Perrine

1-Louis CHEVALIER °Juardeil 20 mars 1596 « Louis fils de Thobis Chevallier et Perrine sa femme fut baptisé par moi Mathurin Coquereau prêtre et le tinrent sur les fons Louis Raimbray et Etienne fils de Lorens Jouisn et Marie fille de défunt Me Jehan Godebille »

Mathurin CHEVALIER x Louise

1-Jean CHEVALIER °Juardeil 14 mars 1599 « Jehan fils de Mathurin Chevalier et Louise sa femme fut baptisé par moi Mathurin Coquereau prêtre et le tinrent sur les fons Jehan Vincent et René fils de défunt Nicolas Dubreil et marraine Julienne femme de Blaize Touthet »

2-Jeanne CHEVALIER °Juardeil 17 février 1603 « a esté baptisée Jehanne fille de Mathurin Chevalier et Louise sa femme a esté parrain Jehan Percot et marraine Mathurinne Joubert la jeune »

3-Louise CHEVALIER °Juardeil 21 juin 1608 « fut baptisée Louise fille de Mathurin Chevalier et de Louise sa femme parrain Pierre Touschet marraine Simon Joubert fille de Ambroys Joubert »

Jean CHEVALIER x Michelle

1-Sébastien CHEVALIER °Juardeil 20 janvier 1616 « fut baptisée Sébastienne fille de Jehan Chevallier et de Michelle Boureau sa femme parrain Pierre Courmarin marraine Jehanne Chevallier »

2-René CHEVALIER °Juardeil 11 mars 1618 « fut baptisé René fils de Jean Chevallier et de Michelle sa femme parrain René Chevallier marraine Marie Boyvin »

3-Jean CHEVALIER °Juardeil 18 mai 1621 « fut baptisé Jehan fils de Jean Chevallier et de Michelle sa femme parrain Ambroise Souvestre le jeune marraine Renée Leroy »

François CHEVALIER x Charlotte ERQUES

1-Jacques CHEVALIER °Juardeil 3 août 1620 « fut baptisé Jacques fils de François Chevalier et de Charlotte Erques sa femme parrain Jacques Buscher marraine Françoise Vincent »

Louis CHEVALIER x Jeanne GEORGES

1-René CHEVALIER °Juardeil 27 octobre 1621 « fut baptisé René fils de Louis Chevallier et de Jeanne Georges sa femme parrain vénérable et discret Me René Rousseau prêtre marraine Perrine Oudin »

Jean COHON vit à Ménil x Anne BLOUIN

1-Louise COHON x Montguillon 3.8.1694 René **CHEVALLIER** M^d fermier de la Bourgonnière fils de Mathurin et Jeanne Dezerée. Mariage en présence d'Ambroise Blouin S^r de la Balangerie oncle maternel

11-dont au moins une fille Claude Chevallier

Philippe Chevalier x avant 1601 Françoise Tessard

Le registre des baptêmes de Combrée est lacunaire, donc on ne peut déterminer la date des premières naissances

Philippe Chevalier est marchand au bourg de Combrée

j'ai plusieurs actes les concernant sur mon blog

Philippe Chevalier est parrain à Combrée le 5 novembre 1611 de Claudine Tessard fille de René et de Perrine Raoul - le 4 février 1604 de Marguerite Tessard fille de Jean et Louise Perdriau

Françoise Tessard est marraine à Combrée le 8 février 1601 de René Coiscault fils de Jean et de Julienne Chapon - le 27 février 1608 d'une fille d'Armaillé fille de Armel et de Marguerite Lecommandeux

et comme Mathurin Tessard est marraine le 13 février 1600 de Mathurin Tessard fils de René et de Perrine Raoul, je suppose tous ces Tessard proches parents

Philippe CHEVALIER †après 1617 et avant le 19 janvier 1621 x avant 1601 Françoise TESSARD †après le 19 janvier 1621 date à laquelle elle effectue le réméré de la maison de la Corne de Cerf rue de la Fromagerie à Angers pour 320 L à Jean Pouriatz sieur de la Honochaie

1-Mathurin CHEVALIER †Chemazé 24.5.1660 x Perrine GARNIER Dont postérité suivra

2-René CHEVALIER °Combrée 27 février 1602 filleul de h.h. Me René Joubert (s) S^r de la Fontaine et de hble femme Mathurine Pihu dame de la Tenaudière **[c'est l'épouse de Mathurin Robert et ils vivent à Combrée puis à Craon]**

3-Pierre CHEVALIER °Combrée 1^{er} novembre 1607 filleul de hble h. Pierre Davy S^r de la Souvetterye (s) et de h. fille Renée Huet (s)

4-Philippe CHEVALIER °Combrée 21 février 1610 Filleul de René Tessard et de Marguerite Joubert x Françoise GUILLET Dont postérité suivra

5-Renée CHEVALIER °Combrée 25 juin 1614 filleule de messire René Coiscault curé de Combrée et de Renée Robert fille de Me Mathurin Robert x François **TROUILLAUT** sieur des Trégonnières, Dont postérité suivra

6-Marguerite CHEVALIER °Combrée 30 décembre 1618 à Combrée, filleule de hh René Allaneau sieur de la Rivière et de hf Marguerite Robert

Mathurin Chevalier x Perrine Garnier

h.h. notaire

« Le 24 octobre 1664²⁵ avant midy ont esté présents en leurs personnes établis et duement soubzmis chascuns de honnestes personnes Philippe Chevalier Me chirurgien demeurant au bourg de Combrée d'une part, René du Mortier écuyer Sr des Chasteliers et damoiselle Françoise Chevalier son espouse, Me François Trouillault Sr de la Tregonnière curateur de Anne Chevalier et René Garnier aussi curateur de Perrine Doublard fille issue de Jean Doublard Sr de la Courairie et de défunte Perrine Chevalier **lesdites Chevalier filles issues de défunt Me Mathurin Chevalier vivant notaire**

²⁵ AD53-3E63 devant Marin Lecorneux notaire royal à Château-Gontier

et de Perrine Garnier d'autre part, demeurant savoir lesdits Sr et damoiselle des Chasteliers à Châteauneuf paroisse de Notre Dame de Seronne, ledit Sr de la Tregonnière au lieu de la Drouetyère paroisse de l'Hôtellerie de Flée, et ledit Garnier au lieu de la Haudouinière paroisse de Chemazé, lesquels après avoir fait compte entre eux tant des sommes qui auraient esté cy devant receues par ledit défunt Me Mathurin Chevalier pour ledit Philippe etc... voir mon blog »

Cet acte atteste que Mathurin alors décédé a pour enfants :

1. Françoise x René Du Mortier écuyer S^r des Chasteliers
2. Anne Chevalier, mineure en 1664 et sous la curatelle de François Trouillault
3. Perrine Chevalier x Jean Doublard, dont Perrine Doublard mineure en 1664 et sous la curatelle de René Garnier

Je m'étonne cependant que sur ces comptes, Philippe Chevalier ne réclame pas à François Trouillault sa part du drap mortuaire de Françoise Tessard mère desdits Chevalier ?

Mathurin CHEVALIER †Chemazé 24.5.1660 x Perrine GARNIER °Chemazé 5.4.1611 †idem 23.12.1661
fille de Jean, fermier de la seigneurie de St Ouen, et Perrine Delhommeau

1-Perrine CHEVALIER x Chemazé 11.1.1656 Jean **DOUBLARD** †Château-Gontier 8.11.1683

2-Marguerite CHEVALIER °21.6.1634 †StMartin-du-Limet 3.7.1634

3-Michelle CHEVALIER °StMartin-du-Limet 17.6.1635 Filleule de Nicolas Joubert Cr dy roy en la maréchaussée de Chateaugontier (s) & de Marguerite Robert femme de h.h. Constantin Sr de la Bigotière

4-Mathurine CHEVALIER °StMartin-du-Limet 26.10.1636 Filleule de François Lamerye curé de céans & de Renée de Guérin Dame du Bourg-d'Iré

5-Françoise CHEVALIER °StMartin-du-Limet 30.11.1637 Filleule de Charles Legoux (s) chevalier Sr de la Ruelle

Philippe Chevalier x Françoise Guillet

Me chirurgien à Combrée,

Philippe CHEVALIER °Combrée 21 février 1610 Filleul de René Tessard et de Marguerite Joubert x Françoise GUILLET

1-Françoise CHEVALIER x Combrée 27.4.1672 Jacques **GOUSDÉ** Dont postérité suivra

2-Claude CHEVALIER x François **GAILLARD**

3-Renée CHEVALIER

4-Marie CHEVALIER

Françoise Chevalier x Jacques Gousdé

Françoise CHEVALIER x Combrée 27.4.1672 Jacques **GOUSDÉ** †Combrée 9.1721 Fils de Jean GOUSDÉ & de Jeanne DUVACHER. M^d tanneur & procureur

1-Pierre GOUSDÉ °Combrée 3.4.1672 Filleul de Pierre **Gousdé** [oncle paternel] et de Renée Chevalier. Procureur de Combrée en 1673

2-Françoise GOUSDÉ °Combrée 14.8.1673 filleule de Pierre Gousdé procureur de cette paroisse & de Marie Chevalier (s) x Combrée 8.10.1698 Jean **POURIATS** Dont postérité suivra

3-Claude GOUSDÉ °ca 1682 x Combrée 26.10.1706 Marie-Anne ROUSSEAU Dont postérité suivra

4-Jacques GOUSDÉ °Combrée 23.1.1676 †idem 19.2.1693 Filleul de Me Julien Gousdé et de h. femme Claude Chevalier de la paroisse de **Beaupréau**. Il est inhumé « dans l'église, âgé de 17 ans »

5-Claude GOUSDÉ (fille) citée en 1698

6-Jacquine GOUSDÉ

- 7-Anonyme (g) °†Combrée 28.3.1685 Baptisé au foyer par Pierre Gousdé frère dudit Jacques
 8-Jeanne GOUSDÉ °Combrée 24.5.1687 †idem 1.10.1687 Filleule de Jean Allaneau curé de Combrée,
 et de h. femme Françoise Gaillard. Elle est inhumée dans l'église.

Renée Chevalier x François Trouillault

possédait la Déroutétaie et la Richardaie à l'hôtellerie de Flée,

- Renée CHEVALIER °Combrée 25 juin 1614 x François **TROUILLAULT** sieur des Trégonnières,
 1-Françoise TROUILLAULT x Daniel **AMYS**
 2-François TROUILLAULT sieur de la Richardaie x Jeanne HULLIN
 3-Renée TROUILLAULT x Julien **HULLIN** écuyer seigneur de la Fresnaie, frère de Jeanne.

non rattachés pour le moment :

François CHEVALIER x Françoise PELLETIER

- 1-Jean CHEVALIER °La Jaillette 13.2.1642 Filleul de Jean Proiselin et de Françoise Lajeune femme de
 Jean Couanne
 2-René CHEVALIER °La Jaillette 23.9.1644 †idem 29.9.1650 Filleul de René Trillot métayer de Loyseau
 et de Perrine Pelletier

Louis CHEVALIER demeure à la Petite Chesnaye à StMartin-du-Bois en 1652 x Renée GALLON

- 1-Claude (g) CHEVALIER °La Jaillette 29.3.1652 †idem 12.4.1652 Filleul de Guillaume Rousseau et de
 Claude le Ballue

Pierre CHEVALIER †/1673 x Perrine MEGNARD

- 1-Pierre CHEVALIER x La Jaillette 29.6.1673 Jeanne ODIOT Fille de Pierre et †Estiennette Remoué

André CHEVALIER Vit à Baugé à StAubin en 1618 x StAubin-du-Pavoil 14.07.1611 Jeanne (alias
 Mathurine ?) BOULLAY

- 1-François CHEVALIER °S'Aubin-du-Pavoil 4.10.1617 Filleul de Jean Chevalier de Segré et de Renée
 Boulaye

Pierre CHEVALIER †/1654 x /1640 Jeanne MOURIN

- 1-René CHEVALIER °Brain-sur-Longuenée †/1683 x La Pouëze 10.2.1654 Perrine PORCHER
 11-René CHEVALIER °ca 1655 †La Pouëze 30.6.1714 tissier x La Pouëze 6.11.1683 Renée RONFLÉ
 °ca 1659 †La Pouëze 25.8.1714 Fille de Mathurin & Gabrielle Barré
 111-Renée CHEVALIER °ca 1684 †La Pouëze 17.10.1701 (pas de mention de mère sur †)
 112-René CHEVALIER °ca 1688 x La Pouëze 26.11.1715 Marie SOCHARD †/1751
 1121-Jacques CHEVALIER closier x La Pouëze 25.5.1751 Renée BOISNÉ [BOISSEAU]
 1122-René CHEVALIER cité en 1752
 113-Julien CHEVALIER °†La Pouëze 5.7.1695
 114-Pierre CHEVALIER °La Pouëze 4.6.1696
 115-Françoise CHEVALIER °La Pouëze
 116-Renée CHEVALIER °La Pouëze 1.6.1703 Filleule de Henry Maugendre & Mathurine Esnault
 12-François CHEVALIER x S'Clément-de-la-Place 31.1.1690 Jacqueline VARENNE
 13-Renée CHEVALIER x La Pouëze 16.8.1692 Claude **SEJOURNE**

Jacques CHEVALIER Tissier x Renée MELLE

- 1-Jean CHEVALIER °La Pouëze 17.11.1713

Pierre CHEVALIER x /1747 Jacqueline TRILLOT

- 1-Marie CHEVALIER °ca 1747 x Noyant-la-Gravoyère 7.11.1773 Joseph **GILET** closier à la Bihùère à
 Noyant-la-Gravoyère. Dont postérité

Jean CHEVALIER °ca 1717 †Vergonnes 7.2.1725 x /1717 Charlotte CADOT

1-Françoise CHEVALIER °Vergonnes 11.9.1720 †1790/ x Vergonnes 19.2.1743 René **ROBERT** dont postérité

Michel CHEVALIER x /1769 Marie LEVOYER

1-Renée CHEVALIER °ca 1769 †La Ferrière 19.7.1843 x La Ferrière 15.10.1809 Joseph **HOUSSAIN** dont postérité

Sébastien CHEVALIER x Anthoinette RICAULT

1-Jean-François CHEVALIER °Noyant x Bourg-d'Iré 23.10.1644 Perrine PINON

Louis CHEVALIER x Jeanne BELIARD

1-Louis CHEVALIER x Chazé-sur-Argos 4.2.1755 Jeanne ROUILLÈRE

Charles CHEVALIER x Marie BODARD

1-Charles CHEVALIER °S^{te}Gemmes-d'Andigné x Chazé-sur-Argos 24.10.1780 Jeanne BEDOUE

René CHEVALIER x Lion-d'Angers 18.2.1636 (sans filiation) Renée DOMIN

René CHEVALIER x Lion-d'Angers 10.6.1640 (sans filiation) Jeanne CADOT

Pierre CHEVALIER x Jeanne CADOTZ

1-Pierre CHEVALIER °Marigné 30 mai 1594 « fut baptisé Pierre fille (sic) de Pierre Chevalier et de Jehanne Cadoz fut parrain Pierre Lemesle marraine Mathurine Chevalier »

2-Perrine CHEVALIER °Marigné 2 février 1596 « fut baptisé Perrine fille de Pierre Chevalier et de Jehanne Cadoz sa femme fut parrain Jehan Baron marchand Renée Rahier et Julienne Cadoz »

3-Marguerite CHEVALIER °Marigné 6 février 1597 (écrit 1596 mais passé en 1597) « fut baptisé Margarete fille de Pierre Chevalier et de Jehanne Cadoz fut parrain Mathurin Simon marraine Sainte Cadoz et Hélène Hames »

4-Louise CHEVALIER °Marigné 29 mai 1600 « fut baptisée Loyse fille de Pierre Chevalier et de Jehanne Cadoz sa femme fut parrain Loys Cherbonnier marraines Jehanne Chevalier et Jehanne Bedouet »

5-Macé CHEVALIER °Marigné 18 avril 1602 « fut baptisé Macé fils de Pierre Chevalier et de Jehanne Cadoz sa femme fut parrain François Chevalier marraine Marguerite Delestang »

6-Pierre CHEVALIER °Marigné 26 septembre 1603 « baptisé Pierre fils de Pierre Chevalier et de Jehanne Cadotz sa femme fut parrain Guillaume Bellanger marraine Renée Fleury »

7-Renée CHEVALIER °Marigné 16 juin 1605 « baptisée Renée fille de Pierre Chevalier et de Jehanne Cadoz sa femme fut parrain René Bellanger marraine Bauge (sic) »

8-Jeanne CHEVALIER °Marigné 7 novembre 1607 « baptisée Jeanne Chevalier fille de Pierre Chevalier et de Jeanne Cadotz et ont été parrain et marraine chacun de Guillaume Goupil et Jeanne Bellanger »

Mathurin CHEVALIER †Marigné 4 mars 1616 x Mathurine BALISSON †Marigné 3 mars 1616 « fut ensepulturé le corps de deffunte Mathurine Balisson **âgée de 100 ans** ou environ au petit cimetière de Marigné en présence Jean Conrairie, Pierre Lemesle et d'une infinité d'autres **parce qu'elle estoit fort aimée et tenue en bonne représentation** » - « Le vendredi ensuivant fut ensepulturé le corps de deffunt Mathurin Chevalier espoux de la susdite Balisson lesquels pour mémoire de leurs ames à leurs parents ont fondé pour l'espace de 10 ans chacun sa chanterye laquelle se célébrera par monsieur le curé et chapelains de la paroisse de Marigné tous les ans au jour de leur obit tellement qu'elle se célébrera alternativement l'une après l'autre et ont davantage laissé et ordonné estre baillé chacun 30 livres pour les employer à faire prier Dieu soit tant pour eux que pour le repos desdits ames de leurs deffunts parents et amis trespasés requiescat in pace Amen, le tout exécuté solennellement par moy soubzsigné en présence de plusieurs honorable et vénérables personnes savoir missire Lezin Maurice prêtre, Jean Theart, Pierre Seard, Jacques Portier et plusieurs autres »

Charles CHEVALIER x Renée BABIN

1-Denise CHEVALIER x Challain-la-Potherie 7.6.1621 Jean LEROY

René CHEVALIER x Perrine POTTIER

1-Marie CHEVALIER x Ste-Gemmes-d'Andigné 18.1.1666 André **BELLANGER**

Jacques CHEVALIER x Perrine CHERBONNIER

1-François CHEVALIER x Lion-d'Angers 7.8.1684 Jeanne HAYER

2-Jacques CHEVALIER °ca 1655 x1 Lion-d'Angers 5.2.1688 Jacquine BAUDUSSEAU x2 Lion-d'Angers
9.7.1686 Claude ROUSSEAU

Jean CHEVALIER x Mathurine GUERIN

1-Jacques CHEVALIER x Angrie 11.9.1859 Françoise LAURENT

11-Perrine CHEVALIER x Vritz 17.7.1794 Pierre **GILLIER** Dont postérité PALUD

Base de données des Archives Nationales

Recherche effectuée en juillet 2014 sur le critère « valet de garde-robe de monsieur » 1600-1650

▶ Registres des insinuations du Châtelet de Paris (Y//163-Y//167)

▶ Reg. in-f°, 475 feuillets. Papier. Vol. 82., Dates des insinuations : 11 mars 1627 - 11 mars 1628. (Y//167)

fol. 138 V° Hugues Guichard, écuyer, sieur de Beaumont, ancien premier valet de garde robe du Roi, demeurant à Chartres, actuellement logé à Paris à la Croix de fer, rue de la Harpe, paroisse Saint-Séverin : donation à Claude Haligre, sieur du Coudray, contrôleur ordinaire des guerres et à Marguerite Guichard, femme dudit Haligre, ses gendre et fille et à Hugues de La Chaussée son petit fils de tous les biens meubles et immeubles qui lui appartiennent et lui appartiendront lors de son décès.
Notice n° 6835

▶ Registres des insinuations du Châtelet de Paris (Y//163-Y//167)

▶ Reg. in-f°, 506 feuillets. Papier. Vol. 80 e. , Dates des insinuations : 29 janvier 1625 - 27 février 1626. (Y//165)

fol. 394 V° Nicole Le Creux, veuve de Gervais de La Chartre, marchand bourgeois de Paris, demeurant rue Saint-Martin, paroisse Saint-Jacques de la Boucherie : ratification de la donation par elle précédemment faite à Guillaume de La Chartre, valet de garde robe de Monsieur, frère unique du Roi, son fils du quart d'une maison à Paris à l'enseigne du grand Paon, rue Comtesse d'Artois, pointe et paroisse Saint-Eustache.
Notice n° 5833

▶ Registres des insinuations du Châtelet de Paris (Y//163-Y//167)

▶ Reg. in-f°, 510 feuillets. Papier. Vol. 79., Dates des insinuations : 18 septembre 1623-29 janvier 1625. (Y//164)

fol. 70 V° Gervais de La Chartre, bourgeois de Paris, et Nicole Le Creux, sa femme, demeurant à Paris rue des "Prouvelles", paroisse Saint-Eustache : donation à Guillaume de La Chartre, valet de garde robe de Monsieur, frère du Roi, leur fils du quart d'une maison à Paris rue de la Comtesse d'Artois, pointe Saint-Eustache à l'enseigne du Grand Paon et **d'une somme de 2400 livres qu'ils ont versée pour acquérir l'état et office de valet de Garderobe de Monsieur dont ledit Gervais de La Chartre est pourvu.**
Notice n° 4687

▶ Registres des insinuations du Châtelet de Paris (Y//163-Y//167)

▶ Reg. in-f°, 506 feuillets. Papier. Vol. 80 e. , Dates des insinuations : 29 janvier 1625 - 27 février 1626. (Y//165)

fol. 346 V° Simon Le Roy, ancien argentier de l'écurie de monsieur, frère du Roi, demeurant à Paris en l'île Notre Dame : donation à Pierre Gérardin, prêtre, habitué en l'église Saint-Germain l'Auxerrois et à **Pierre Le Vert, chapelier et valet de garde robe de monsieur, frère unique du Roi,** demeurant, sur le pont Notre Dame de tous les biens meubles et acquêts immeubles qui lui appartiennent et lui appartiendront lors de son décès.
Notice n° 5758

▶ Registres des insinuations du Châtelet de Paris (Y//163-Y//167)

▶ Reg. in-f°, 510 feuillets. Papier. Vol. 79., Dates des insinuations : 18 septembre 1623-29 janvier 1625. (Y//164)

fol. 473 Charles de Guichard, écuyer, sieur de Beaumont, premier **valet de garde robe du Roi** ayant les clefs des coffres de Sa Majesté, lieutenant veneur louvetier au bailliage de Chartres et gouverneur pour le Roi de Bonneval sur le Loir, et Charlotte de Maurisse, sa femme, demeurant à Paris rue Saint-Honoré, paroisse Saint-Eustache : donation mutuelle.
Notice n° 5310